

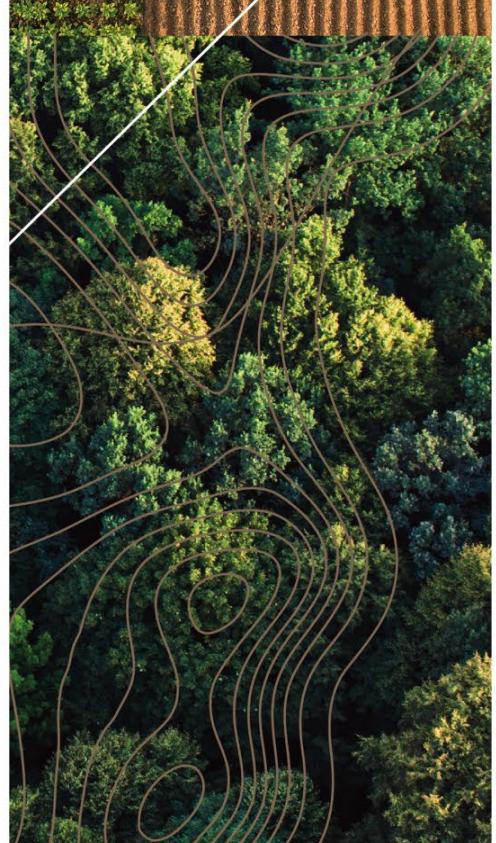


GROUPE
CONSEIL
UDA

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE
SITE PHASE 1 - SOMMAIRE

RACCORDEMENT SAINTE-SOPHIE

NOVEMBRE 2022





RACCORDEMENT GNR SAINTE-SOPHIE

Adèle Lamarche

Adèle Lamarche, B. Sc., M. Sc.
Directrice de projet

Dossier : 32639-510B

Le 10 novembre 2022

Table des matières

Abréviations et sigles	ii
1 INTRODUCTION	1-1
1.1 Mise en contexte.....	1-1
1.2 Objectifs.....	1-1
1.3 Site à l'étude	1-1
2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	2-1
2.1 Revue documentaire	2-1
2.2 Visite de site.....	2-1
3 RÉSULTATS	3-1
3.1 Sites contaminés connus	3-1
3.2 Analyse des photographies antérieures	3-1
3.3 Consultation du registre foncier	3-1
3.4 Autres observations	3-1
4 CONCLUSION.....	4-1
5 RÉFÉRENCES	5-1

Tableau

Tableau 3-1 Comparaison de l'utilisation des terrains de 1964 à 2022	3-2
--	-----

Annexes

Annexe A : Utilisation du sol de 1964 à 2022 selon les photographies aériennes.....	A
Annexe B : Bilan des transactions – Lot 1 692 156	B
Annexe C : Documents consultés – Lot 1 692 156	C
Annexe D : Points de sondages géotechniques	D

Abréviations et sigles

EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EEE phase 1	Évaluation environnementale de site de phase I
Énergir	Énergir, s.e.c.
Gazoduc TQM	Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc.
GNR.....	Gaz naturel renouvelable
LEDCD.....	Liste des lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LES.....	Liste des lieux d'enfouissement sanitaire
LET.....	Lieu d'enfouissement technique
MELCCFP . Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
MRC.....	Municipalité régionale de comté
Projet	Conduite de GNR installée entre le LET de Ste-Sophie et l'actuel réseau de Gazoduc TQM
SEP.....	Secteur d'étude du projet
UDA.....	Groupe Conseil UDA inc.

1 INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

Énergir, s.e.c. (Énergir) projette de construire une nouvelle conduite de gaz naturel renouvelable (GNR) sur le territoire des villes de Mirabel et Sainte-Sophie (le Projet). Plus précisément, le Projet consiste à raccorder le futur complexe de valorisation de biogaz et de biométhanisation devant être construit par WM sur le lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie, au réseau existant de Gazoduc Trans Québec et Maritimes inc. (Gazoduc TQM).

C'est dans ce contexte que Groupe Conseil UDA inc. (UDA) a été mandaté par Énergir pour réaliser diverses études environnementales dans le cadre du Projet, notamment l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) qui sera déposée auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Par ailleurs, dans sa Directive (2022) émise pour le Projet, le MELCCFP demande à inclure une évaluation environnementale de site de phase I (EES phase 1), l'objet du présent document.

1.2 Objectifs

Une EES phase I est réalisée afin d'établir l'historique environnemental d'un site. Le but est d'évaluer si les activités sur le site et dans le voisinage immédiat constituent, ou ont déjà constitué un risque de contamination des sols et/ou de l'eau à l'endroit du site à l'étude.

Les objectifs de cette EES phase I sommaire sont :

- ▷ d'identifier, préalablement à la construction, les terrains susceptibles d'être contaminés et d'être excavés;
- ▷ d'identifier les sites où la réalisation d'une EES phase II pourrait être envisagée;

En parallèle, cette EES phase I vient aussi bonifier la caractérisation environnementale et l'étude géotechnique effectuée par Énergir à l'automne 2022 et qui consiste à déterminer la nature et les propriétés des sols et du roc en place, dans la mesure où ces caractéristiques affectent la construction de la conduite projetée. Les résultats seront disponibles ultérieurement.

1.3 Site à l'étude

Le site concerné par l'EES phase I correspond au Secteur d'étude du projet (SEP) dans lequel la future conduite de GNR sera implantée.

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche générale s'inspire du *Guide de caractérisation des terrains* du MELCCFP. Elle comprend la revue documentaire des informations historiques pertinentes du SEP obtenues auprès des organismes gouvernementaux et une visite.

2.1 Revue documentaire

Puisque la contamination des terrains peut varier selon l'utilisation qui en ait fait (ou qui en a été faite), la consultation de plusieurs sources d'information s'avère cruciale pour connaître l'historique et identifier d'éventuelles problématiques. Ainsi, pour l'ensemble du SEP, la liste des documents consultés inclut :

- ▷ le répertoire des terrains contaminés (MELCCFP);
- ▷ l'inventaire des sites contaminés fédéraux (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada);
- ▷ le répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (MELCCFP);
- ▷ la liste des lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDLCD) autorisés et exploités (MELCCFP);
- ▷ la liste des lieux d'enfouissement sanitaire (LES) et lieux d'enfouissement technique (LET) autorisés et exploités (MELCCFP);
- ▷ les photographies aériennes (Géomathèque, ESRI) des sept décennies retracant l'utilisation du sol au cours des soixante dernières années (1964, 1975, 1983, 1992, 2004, 2018, 2022);
- ▷ le registre foncier.

De plus, des demandes ont été adressées aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) présentes dans le SEP afin de documenter la présence de sites contaminés connus sur leurs territoires respectifs.

2.2 Visite de site

Plusieurs visites de site ont été effectuées lors des inventaires environnementaux au cours de l'été 2022. Les équipes ayant parcouru le SEP devaient prêter attention aux indices de contamination potentielle lors de leurs déplacements.

3 RÉSULTATS

3.1 Sites contaminés connus

Selon le répertoire des terrains contaminés du MELCCFP (2022a), aucun terrain contaminé n'était répertorié dans le SEP. Cependant, dans un rayon de cinq (5) km, un seul site contaminé est listé. Il s'agit d'une contamination du sol aux hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50} , dont la réhabilitation a été faite en 1997.

Selon le répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (MELCCFP, 2022b), aucun enregistrement n'est répertorié pour les villes de Mirabel et Sainte-Sophie.

Selon la liste des LES et LET autorisés et en exploitation (MELCC, 2020a), un LET est répertorié dans le SEP. Il s'agit de celui de Sainte-Sophie exploité par WM, lequel est le point de départ du Projet d'Énergir.

Selon la liste des LEDCD autorisés et en exploitation (MELCC, 2020b), aucun n'est répertorié dans le SEP, ni même dans la région des Laurentides.

Selon l'inventaire des sites contaminés fédéraux (SCTC, 2022), 23 808 sites au Canada seraient connus ou présumés contaminés. La consultation du répertoire a montré l'absence de site contaminé fédéral dans un rayon de cinq (5) km du SEP.

3.2 Analyse des photographies antérieures

L'analyse de 22 photographies aériennes a permis d'observer l'utilisation du SEP et de son voisinage à des intervalles variant entre 8 et 14 ans depuis 1964. L'analyse comparative réalisée indique qu'aucun site ne pourrait ou n'aurait pu être contaminé. Le montage cartographique utilisé à cette fin d'analyse est présenté à l'annexe A, alors que le tableau 3-1 ci-après brosse un portrait sommaire de l'utilisation des terrains touchés par le Projet depuis 1964 à 2022, comme interprété selon les photographies. Les changements d'utilisation des terrains par rapport aux périodes précédentes sont indiqués en italique gras.

3.3 Consultation du registre foncier

Le registre foncier a été consulté pour un lot pour lequel des opérations de type carrière/sablière ont pu être observées sur les photos aériennes, soit le lot 1 692 156. Les documents consultés n'indiquent pas des activités semblables (annexes B et C). En revanche, les discussions avec les propriétaires fonciers ont indiqué qu'une partie de leur terrain était exploitée dans les années 2000 par les Sables Fournel et Fils inc., ce qui est confirmé par l'émission d'un certificat d'autorisation (n° 400596099) (MELCCFP, sd).

3.4 Autres observations

Dans le cadre des inventaires environnementaux, plusieurs équipes ont parcouru le SEP, permettant ainsi de couvrir une grande partie de sa superficie et d'y relever des indices potentiels de contamination. Un seul site laissait présager une éventuelle contamination des sols en raison du type des opérations pratiquées qui consiste à proposer des activités récréatives de *paintball*. Des traces de peinture ont donc été observées sur le lot 1 810 139 traversant le SEP. Selon l'entreprise Paintball Mirabel, le contenu des balles de peinture est fait d'huile végétale colorée, tandis que l'extérieur est biodégradable (Paintball Mirabel, sd).

Tableau 3-1 Comparaison de l'utilisation des terrains de 1964 à 2022

Lots	1964	1975	1983	1992	2004	2018	2022
2 759 843	Boisé	Boisé - Exploité	Boisé - Exploité	Boisé - Exploité	Boisé - Sol nu (LET)	Boisé - Sol nu (LET)	Boisé - Sol nu (LET)
2 759 814	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Vacant	Vacant - Boisé	Boisé - Sol nu (LET)	Boisé - Sol nu (LET)
3 437 010	Cultivé - Habité	Cultivé - Habité	Cultivé - Habité	Cultivé - Habité	Boisé - Sol nu (chemin/LET)	Non cultivé - Sol nu (chemin/LET)	Non cultivé - Sol nu (chemin/LET)
1 692 604	Cultivé - Habité	Cultivé - Habité - Boisé	Cultivé - Habité - Boisé	Cultivé - Habité - Boisé	Vacant - Boisé	Non cultivé - Boisé	Non cultivé - Sol nu (LET) - Boisé
1 692 592	Cultivé - Habité	Vacant	Non cultivé	Non cultivé	Boisé	Boisé	Boisé
1 692 163	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Sol nu (sablière/carrière) - Non cultivé	Sol nu (sablière/carrière) - Non cultivé
1 692 162	Boisé	Boisé - Cultivé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière)	Non cultivé
1 692 202	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière)	Non cultivé	Non cultivé
2 811 438	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière/carrière)	Non cultivé	Cultivé
1 692 158	Boisé	Friche	Boisé	Boisé - Sol nu (sablière/carrière)	Sol nu (sablière/carrière)	Non cultivé	Cultivé
2 811 443	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière)	Sol nu (sablière)	Non cultivé	Cultivé
2 811 442	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière/carrière)	Sol nu (sablière/carrière)	Cultivé	Sol nu (sablière/carrière)
2 811 439	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière/carrière)	Cultivé	Sol nu (sablière/carrière)
5 046 912	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Non cultivé - Sol nu (sablière/carrière)	Non cultivé - Sol nu (sablière/carrière)
2 815 455	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)
1 692 159	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière)
3 666 856	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)	Non cultivé - Sol nu (chemin)	Sol nu (sablière)
1 692 077	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Non cultivé - Sol nu (chemin)	Sol nu (sablière)
1 692 076	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Non cultivé	Non cultivé
1 692 197	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Sol nu (sablière)	Non cultivé	Non cultivé
1 692 157	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Boisé	Cultivé	Cultivé
1 692 156	Boisé	Boisé - Sol nu (sablière) - Eau	Boisé - Sol nu (sablière) - Eau	Boisé - Sol nu (sablière) - Eau	Boisé - Sol nu (chemin) - Eau	Boisé - Non cultivé - Sol nu (sablière)	Boisé - Non cultivé - Sol nu (sablière)
1 810 139	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)
1 692 074	Boisé	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu (chemin)	Boisé - Sol nu	Boisé	Boisé
1 692 155	Cultivé - Boisé	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé
1 692 073	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Boisé - Friche	Boisé	Boisé
1 692 072	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé - Friche	Cultivé - Friche	Cultivé - Friche	Cultivé - Friche
1 692 154	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
5 871 653	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 810 153	Cultivé	Cultivé - Friche	Cultivé - Friche	Cultivé - Friche	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé
1 692 148	Friche	Friche	Friche	Friche	Friche	Boisé	Boisé
1 691 414	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
2 455 681	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé
3 704 112	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Semi-boisé	Cultivé - Boisé	Boisé - Cultivé
4 663 541	Friche - Semi-boisé - Cultivé	Friche - Semi-boisé - Cultivé	Friche - Semi-boisé - Cultivé	Semi-boisé - Sol nu - Cultivé	Boisé - Cultivé	Boisé - Cultivé	Boisé - Cultivé
1 691 410	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Sol nu	Cultivé - Sol nu
1 691 408	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Sol nu	Cultivé - Sol nu

Lots	1964	1975	1983	1992	2004	2018	2022
6 415 740	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
6 120 525	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 407	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
6 401 610	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 402	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 398	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
5 946 025	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 692 061	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
2 811 471	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 692 057	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 397	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 396	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 564	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 563	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 395	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 562	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 561	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
3 553 956	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 393	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
6 415 883	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 557	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé- Boisé	Cultivé - Boisé
1 691 392	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 382	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 552	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 691 381	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
6 347 662	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé
1 691 380	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
4 045 930	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 548	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 428	Cultivé - Boisé	Friche - Boisé	Friche - Boisé	Boisé - Cultivé	Boisé - Cultivé	Boisé - Cultivé	Boisé - Cultivé
1 690 547	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 543	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé
1 690 542	Cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Cultivé - Boisé
4 812 040	Cultivé -Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé	Cultivé - Boisé
2 455 672	Cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé	Non cultivé
2 455 673	Cultivé	Cultivé	Cultivé - Sol nu (chemin)	Cultivé	Cultivé	Cultivé	Cultivé

Mis à part quelques exploitations reliées aux sablières et carrières, l'utilisation des terrains est restée pratiquement la même au cours des 60 dernières années, soit une utilisation agricole et/ou forestière.

4 CONCLUSION

La présente démarche a conduit à l'identification d'aucun secteur pouvant être potentiellement contaminé en raison du type d'activité pratiqué. Cette conclusion repose à la fois sur l'analyse comparative des images aériennes historiques jumelée à la consultation du registre foncier pour le lot 1 692 156, lequel a fait l'objet d'une exploitation de sablière. Ainsi, à la lumière de ces résultats, il ne paraît pas nécessaire d'entreprendre une EES phase 2.

Toutefois, comme indiqué en introduction, Énergir a procédé à l'automne 2022 à des relevés géotechniques positionnés à l'intérieur du SEP (annexe D) où les échantillons prélevés seront analysés pour connaître la teneur de divers contaminants connus. Les résultats de ces analyses ne sont pas encore disponibles, mais des mesures spécifiques de gestion des sols seront élaborées en fonction des résultats obtenus. Dans tous les cas, les sols devant être disposés hors site le seront en fonction de leur qualité vers des sites autorisés à la recevoir.

5 RÉFÉRENCES

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (sd). Carrières et sablières ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation, d'une modification de certificat d'autorisation ou d'une cession de certificat d'autorisation.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020a). Lieux d'enfouissement technique autorisés et en exploitation.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020b). Lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition autorisés et en exploitation.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2022a). Répertoire des terrains contaminés. Consulté en ligne le 1^{er} septembre 2022. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2022b). Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels. Consulté en ligne le 1^{er} septembre 2022.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp
- Paintball Mirabel. (sd). <https://www.paintballmirabel.com/fr/index.php>
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2022). Inventaire des sites contaminés fédéraux. Consulté en ligne le 1^{er} septembre 2022. <https://www.tbs-sct.gc.ca/fcsi-rscf/home-accueil-fra.aspx>

Le 10 novembre 2022

32639-500_Energir_Ste-Sophie_Raccord_EES_20221110



Annexe A

Utilisation du sol de 1964 à 2022 selon les photographies aériennes

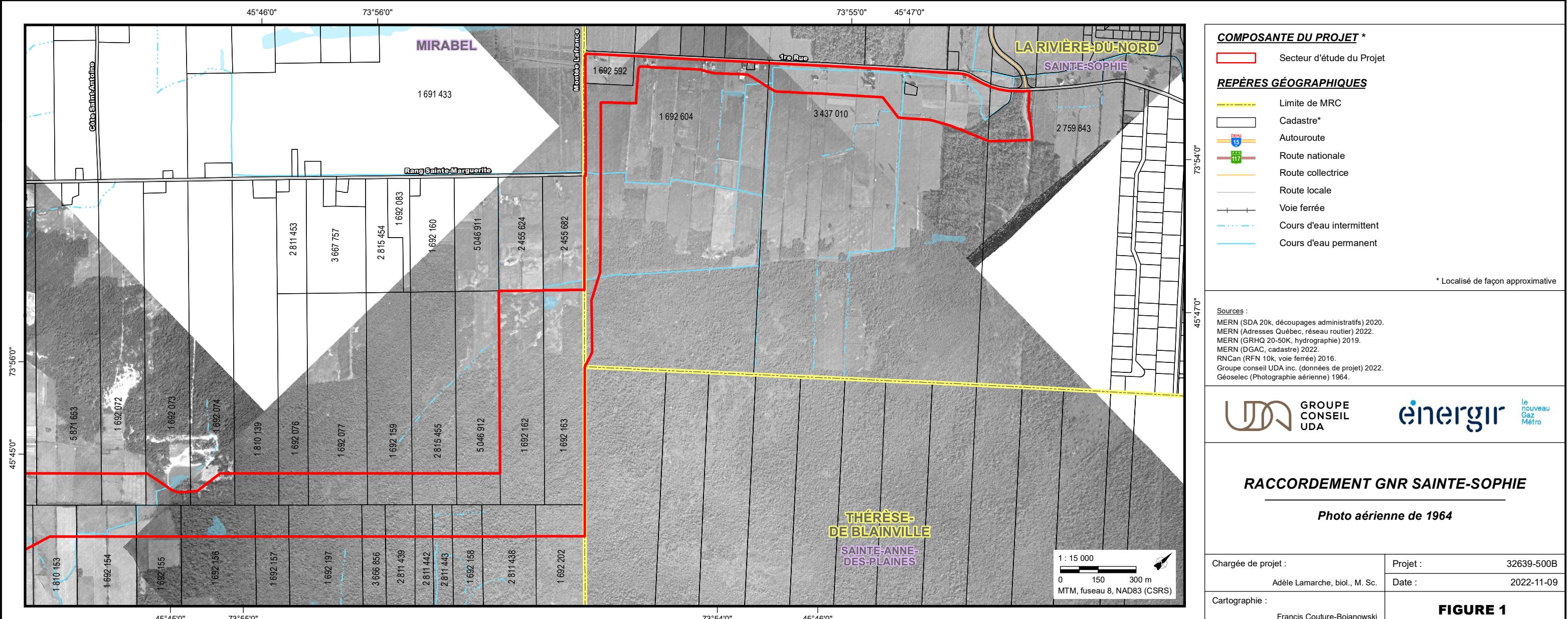
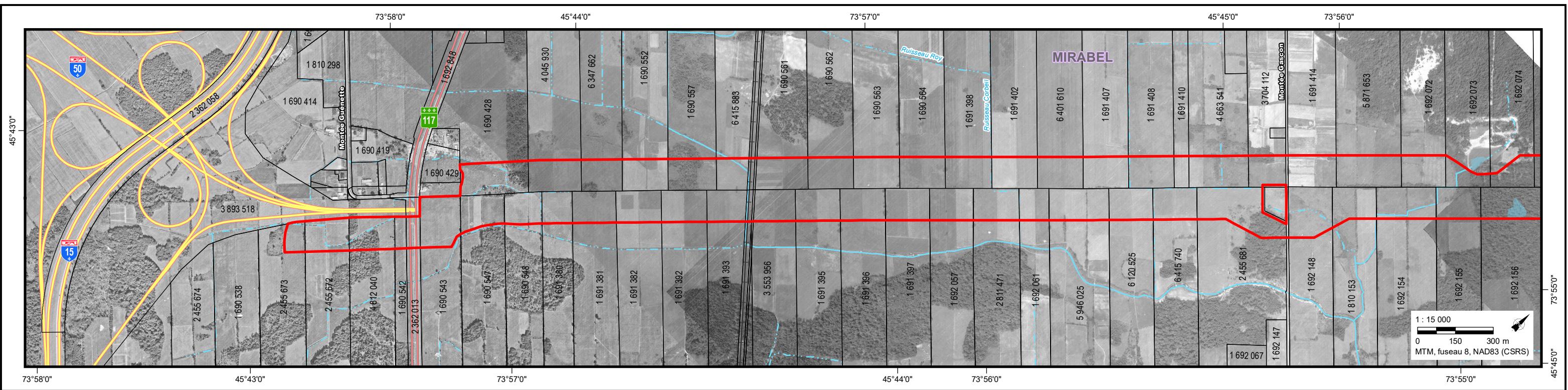
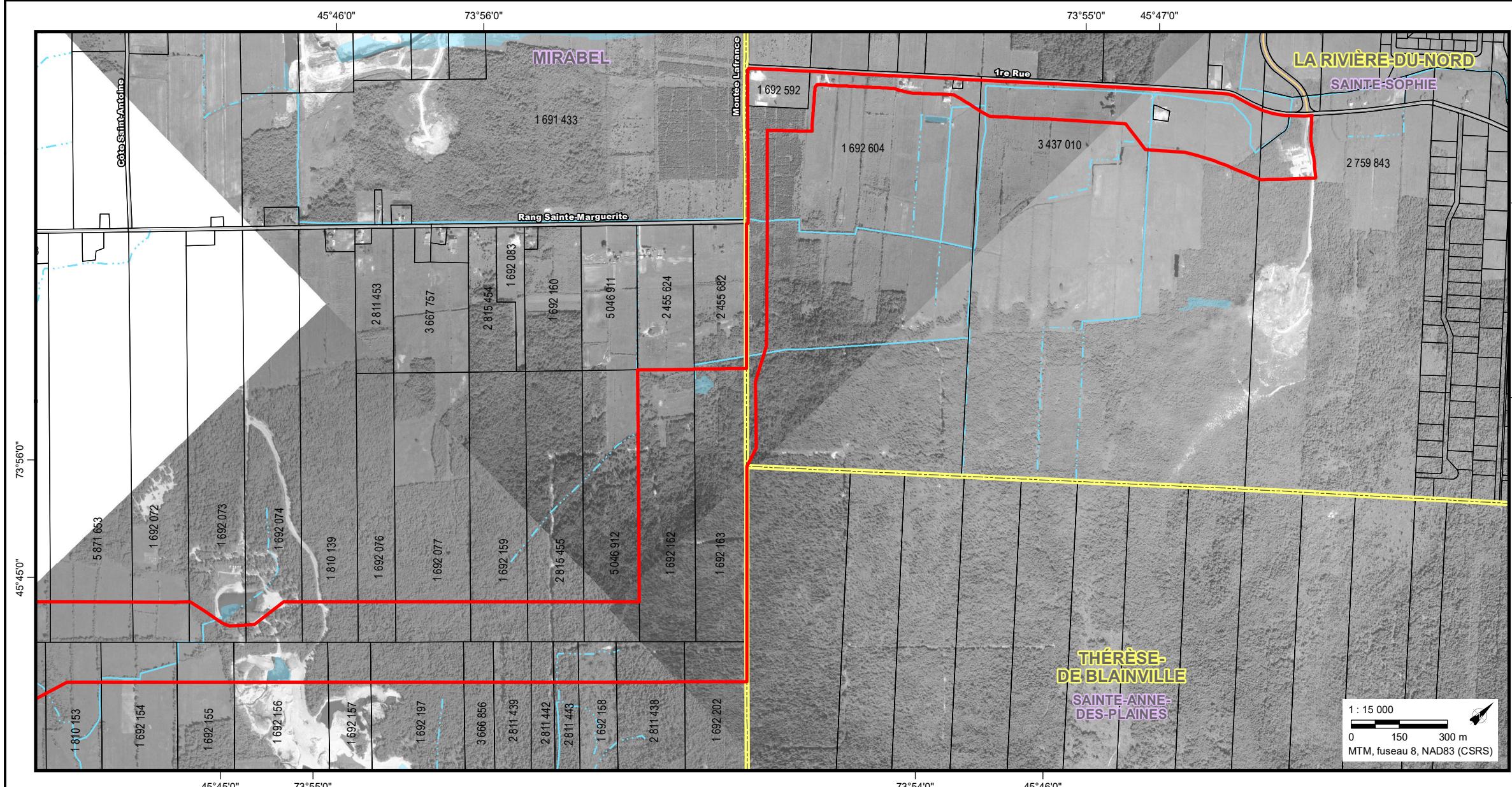
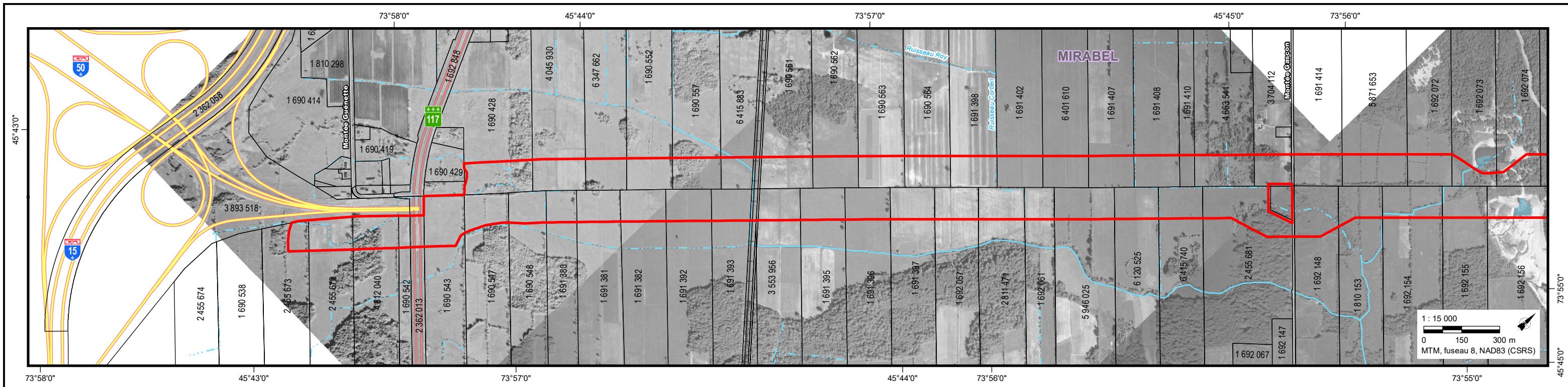


FIGURE 1



COMPOSANTE DU PROJET *

Secteur d'étude du Projet

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

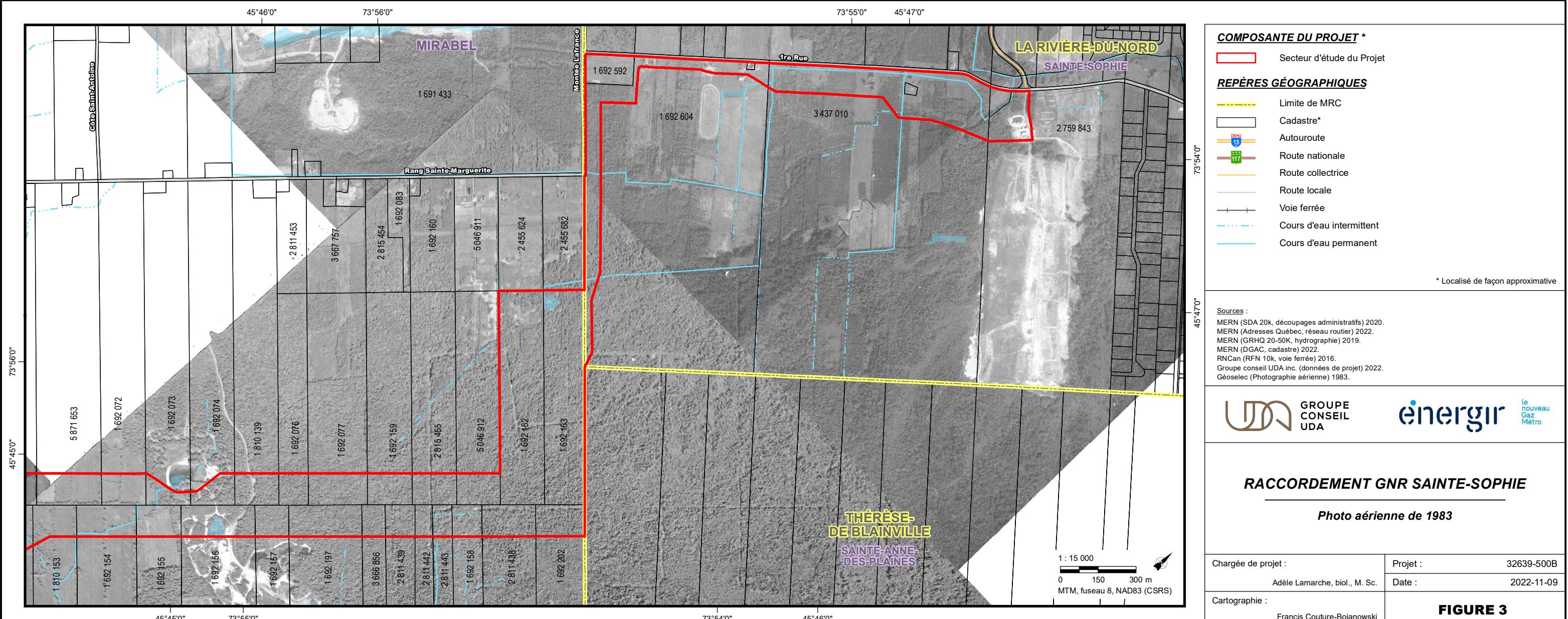
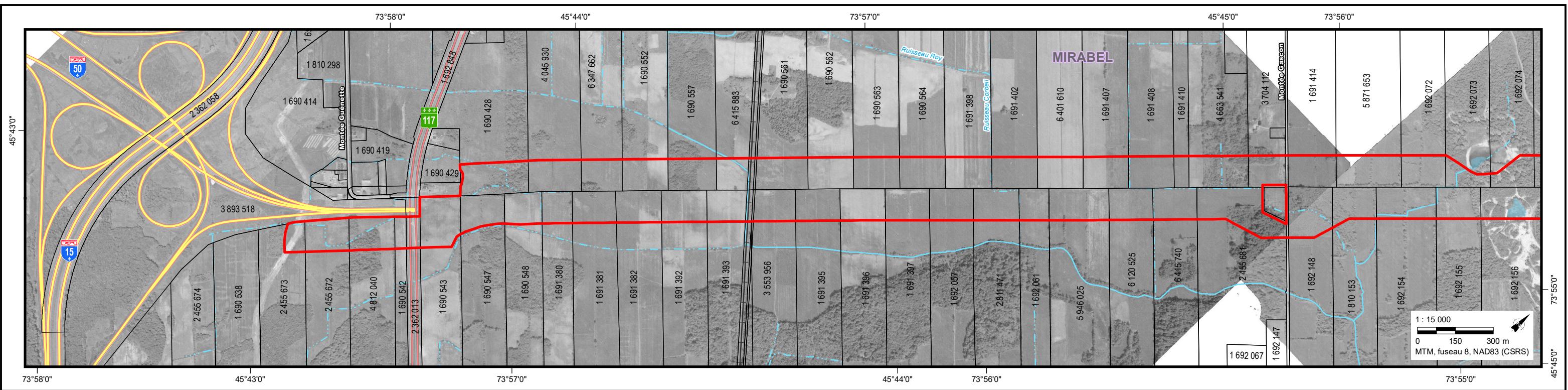


RACCORDEMENT GNR SAINTE-SOPHIE

Photo aérienne de 1975

Chargée de projet :	Projet :	32639-500B
Adèle Lamarche, biol., M. Sc.	Date :	2022-11-09
Cartographie :	FIGURE 2	
Francis Couture-Bojanowski		

FIGURE 2



COMPOSANTE DU PROJET *

Secteur d'étude du Projet

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Cadastre*
- Autoroute
- Route nationale
- Route collectrice
- Route locale
- Voie ferrée
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent

* Localisé de façon approximative

Sources :

- MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2020.
- MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2022.
- MERN (GRHQ 20-50K, hydrographie) 2019.
- MERN (DGAC, cadastre) 2022.
- RNCan (RFN 10k, voie ferrée) 2016.
- Groupe conseil UDA inc. (données de projet) 2022.
- Géoselec (Photographie aérienne) 1983.



GROUPE
CONSEIL
UDA

energii
Le nouveau
Gaz Métro

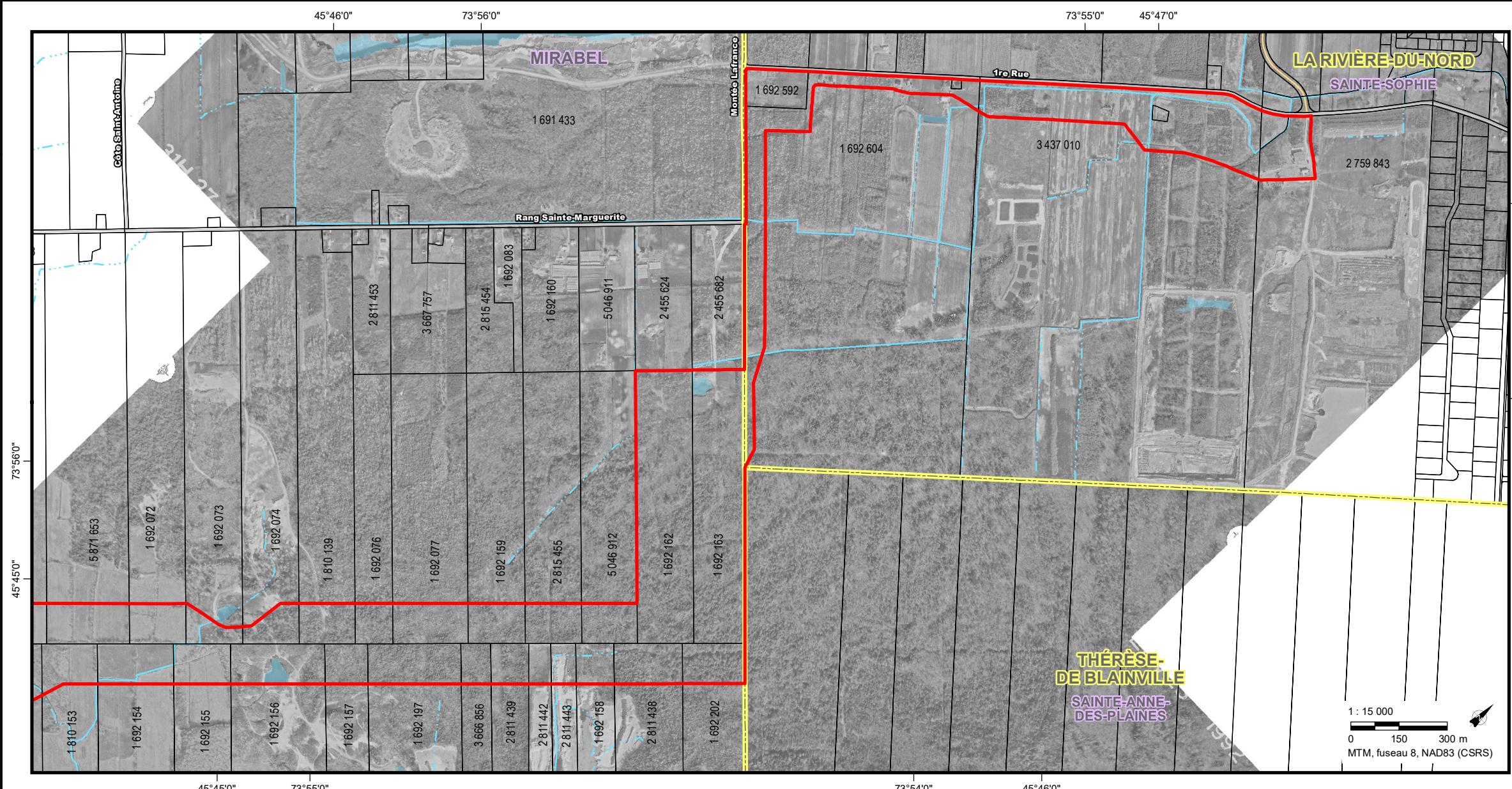
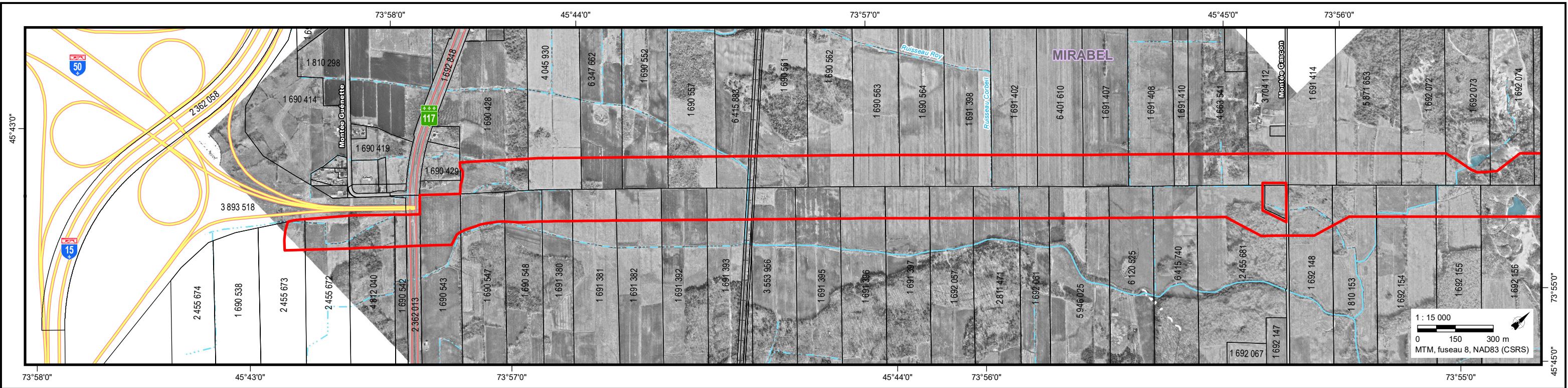
RACCORDEMENT GNR SAINTE-SOPHIE

Photo aérienne de 1983

Chargée de projet :	Projet :
Adèle Lamarche, biol., M. Sc.	32639-500B
Cartographie :	Date : 2022-11-09

Francis Couture-Bojanowski

FIGURE 3



COMPOSANTE DU PROJET *

Secteur d'étude du Projet

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Cadastre*
- Autouroute
- Route nationale
- Route collective
- Route locale
- Voie ferrée
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent

* Localisé de façon approximative

Sources :

- MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2020.
- MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2022.
- MERN (GRHQ 20-50K, hydrographie) 2019.
- MERN (DGAC, cadastre) 2022.
- RNCan (RFN 10k, voie ferrée) 2016.
- Groupe conseil UDA inc. (données de projet) 2022.
- Géoselec (Photographie aérienne) 1992.



energii Le nouveau Gaz Métro

Chargée de projet : Adèle Lamarche, biol., M. Sc.

Projet : 32639-500B

Date : 2022-11-09

Cartographie : Francis Couture-Bojanowski

FIGURE 4

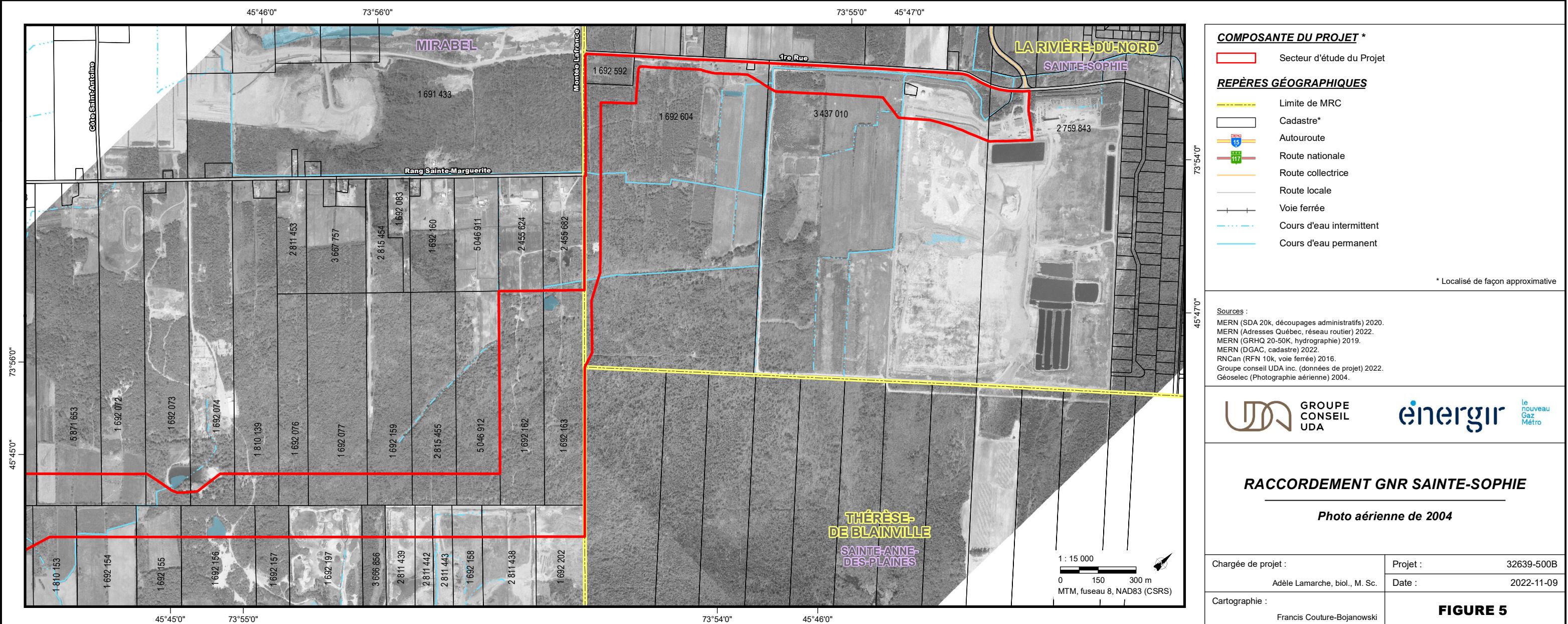
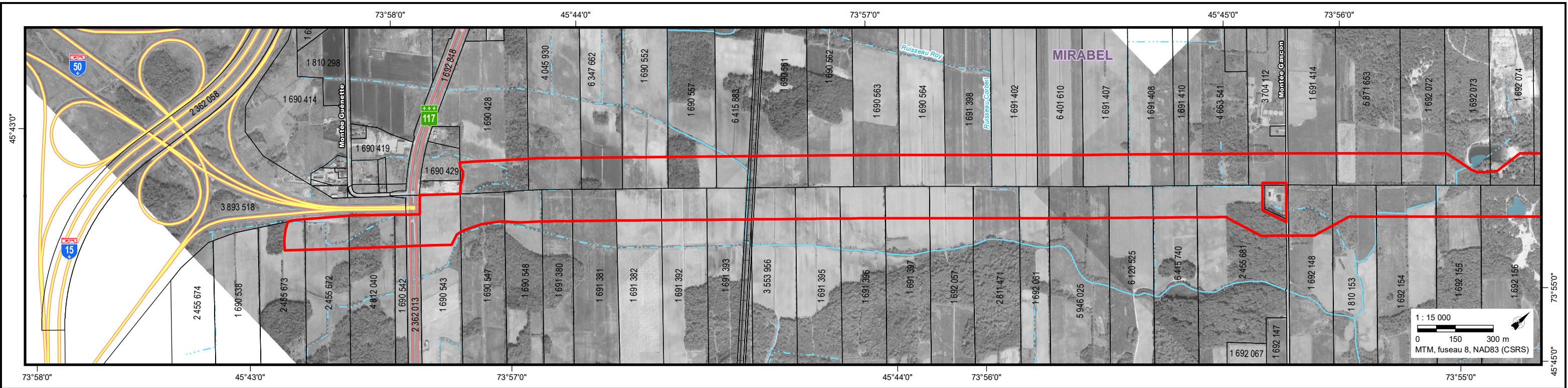
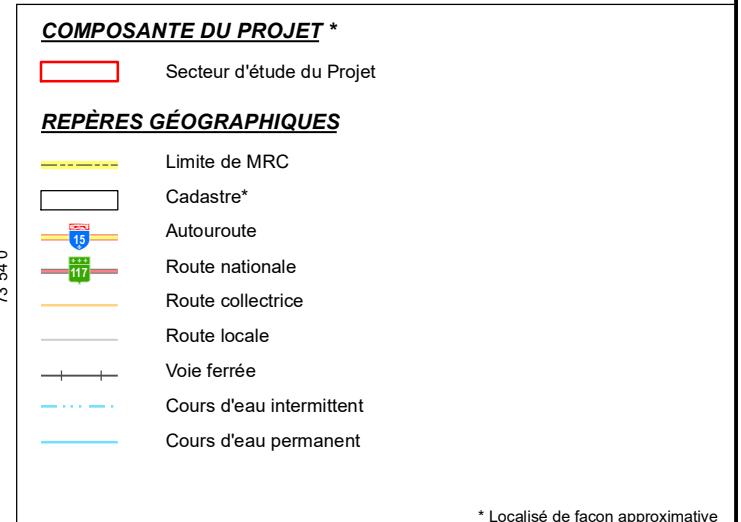
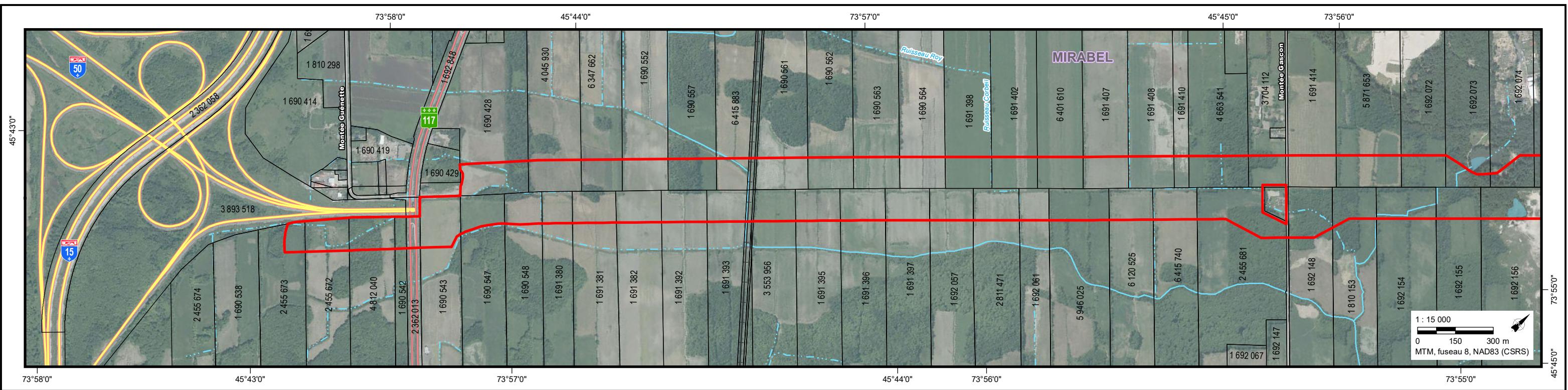


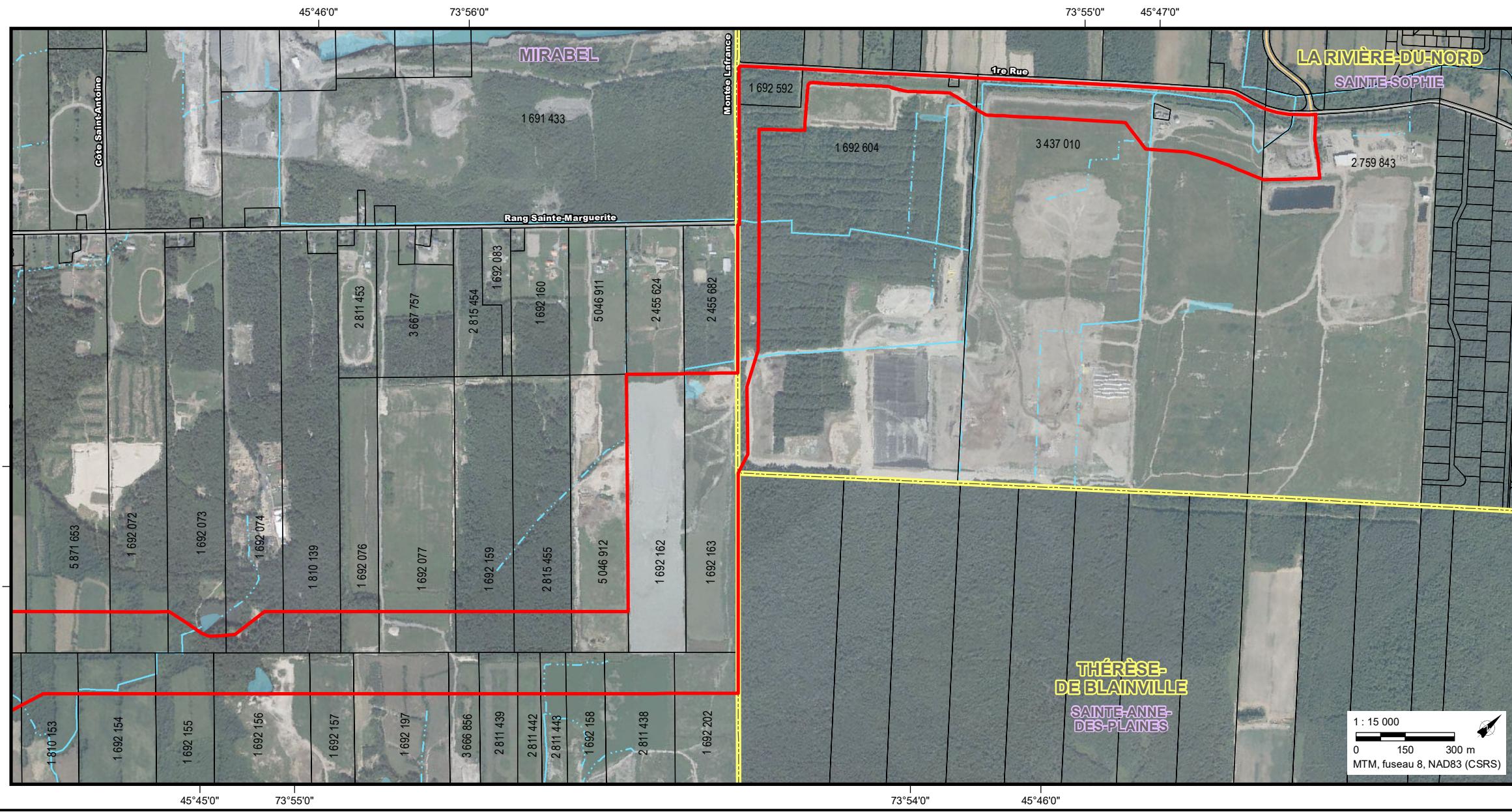
FIGURE 5

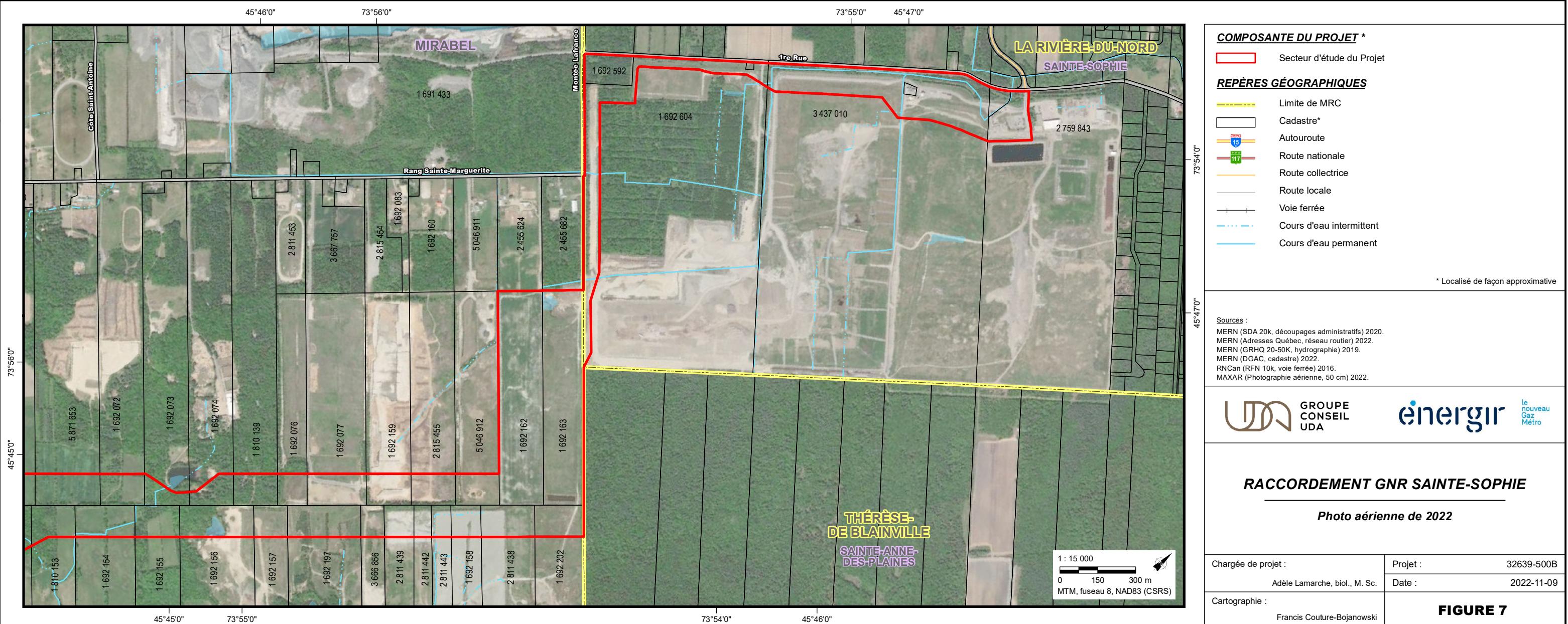
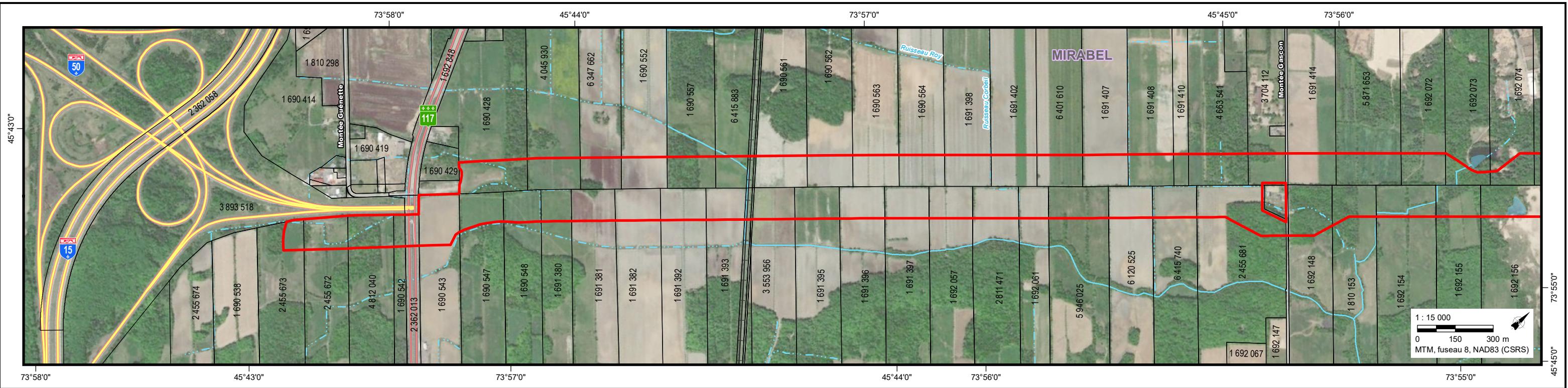


Sources :

- MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2020.
- MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2022.
- MERN (GRHQ 20-50K, hydrographie) 2019.
- MERN (DGAC, cadastre) 2022.
- RNCan (RFN 10k, voie ferrée) 2016.
- Groupe conseil UDA inc. (données de projet) 2022.
- MFFP (Photographie aérienne, 20 cm) 2018.

	GROUPE CONSEIL UDA	
RACCORDEMENT GNR SAINTE-SOPHIE		
Photo aérienne de 2018		
Chargée de projet :	Projet :	32639-500B
Adèle Lamarche, biol., M. Sc.	Date :	2022-11-09
Cartographie :	Francis Couture-Bojanowski	FIGURE 6







Annexe B

Bilan des transactions Lot 1 692 156



Évaluation environnementale de site Phase 1 sommaire

Raccordement Sainte-Sophie

N° acte	Date de la transaction	Type	Vendeur	Acquéreur	Localisation	Remarque
24 212 654	23-10-2018	Prêt	Caisse Desjardins Haut-Richelieu	Claire De Petrillo et Ranch L'Or jaune inc.	1 692 194 1 692 156 1 692 157	Bâtisses
23 773 371	20-04-2018		Serge Dion et Claire De Petrillo	Claire De Petrillo	1 692 194 1 692 156 1 692 157	Bâtisses
275 918	12-04-1988		Yvon Terrien et Jocelyne St-Onge	Serge Dion et Claire De Petrillo	15-250 15-251	Ferme
265 728	23-06-1987		Gouvernement du Canada	Yvon Terrien et Jocelyne St-Onge	15-250 15-251 15-217	Agriculteur, bâtisses : résidence d'un étage et demi avec revêtement bois et amiante au 19 284, côte St-Pierre

Annexe C

Documents consultés - Lot 1 692 156

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Deux-Montagnes	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Mirabel	Droits : 2022-09-19 13:47
Lot :	15-250	Radiations : 2022-07-20 10:25
Date d'établissement :	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Deux-Montagnes - Mirabel - 15-250

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
403 603			T 16 759 147

Index aux immeubles



2003640840

Cadastral

Mirabel

15-250

Division d'enregistrement de

Deux-Montagnes

Loc.

Plan no

R F.6

Rang

Déposé au bureau

1986 1 1 14

Canton

d'enregistrement le

Attesté à

Saint-Eustache

le

1986 1 1 14

A

M

J

par

O. Ody

Régistrateur

Concordance

ptie 15

Avis d'adresse	Noms des parties	Titre de l'acte	Enregistrement		Remarques	Radiation
			Date	No		
53019	Clop St-Jeanvier des Y. Therrien + ux min/pas publicis/ bcelynest/ finge lettres et	Hyp	87-06-12	264942	44250*	100418
53019	Clop St-Jeanvier de S. Dion + ux	Hyp	88-04-05	275604	48250*	109601
53019	Y. Therrien + ux à S. Dion + ux	Ueute	88-04-12	275918	payé	
53019	Clop St-Jeanvier de Serge Dion + al	Hyp	93-05-13	337165	150000*	T138186
53019	C. pop St-Jeanvier de R. Dion et autre	Hyp	97-08-13	380735	80000*	T140181
53019	C. pop St-Jeanvier de Serge Dion	Hyp	98-02-11	384629	100,000*	T147057
53019	C. Pop St-JANVIER DE S DION + al	Hyp	2000-02-21	403603	123000*	

Le lot 15-250 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):

1 692 156

Cadastre _____

Lot no _____ Rang _____ Canton _____ Autres _____

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	16 759 147	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 403 603 est supprimée.

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière : Deux-Montagnes	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2022-09-19 13:47
Lot : 1 692 156	Radiations : 2022-07-20 10:25
Date d'établissement :	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2003-03-24						
2005-06-08	12 390 523	Hypothèque	Créancier Débiteur	LACOULINE, Denys HOTTE, Helene DION, Serge DE PETRILLO, Claire	100 000,00 \$	6 204 963 6 204 964 6 407 243 6 407 244	T 15 499 400
2008-07-17	15 427 690	Hypothèque	Prêteur Constituant	FINANCEMENT AGRICOLE CANADA DE PETRILLO, Claire DION, Serge	450 000,00 \$	6 001 341	T 24 544 968
2009-11-19	16 734 394	Hypothèque	Prêteur Emprunteur	FINANCEMENT AGRICOLE CANADA RANCH L'OR-JAUNE INC. DION, Mélanie	198 000,00 \$	6 001 341	T 24 544 968
2014-10-07	21 101 642	Hypothèque	Créancier Constituant	FINANCEMENT AGRICOLE CANADA/FARM CREDIT CANADA RANCH L' OR-JAUNE INC. DION, Mélanie et autres	250 000,00 \$	6 001 341	T 24 544 968
2018-04-20	23 773 371	Déclaration de transmission	Défunt Légataire	DION, Serge DE PETRILLO, Claire			
2018-10-23	24 212 654	Hypothèque	Créancier Débiteur	Caisse Desjardins du Haut-Richelieu De Petrillo, Claire Ranch l'Or-Jaune Inc.	720 000,00 \$	6 644 009	
2018-11-29	24 293 847	Préavis vente défaut de paiement	Ville Propriétaire	VILLE DE MIRABEL DE PETRILLO, CLAIRE		T 24 354 552	

Index des immeubles - Section informatisée

2019-11-14	25 032 541	impôt foncier Préavis vente défaut de paiement impôt foncier	Ville Propriétaire	VILLE DE MIRABEL De Petrillo, Claire		T 25 111 986
------------	----------------------------	---	-----------------------	---	--	------------------------------

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	15 499 400	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 390 523 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 544 968	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 15 427 690 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 544 968	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 16 734 394 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 544 968	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 21 101 642 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 354 552	L'inscription du préavis vente défaut de paiement impôt foncier résultant du document ou de la réquisition N° 24 293 847 est supprimée des lots 1 692 156 et 1 692 157 Cadastre du Québec.

	Radiations	Mention
T	25 111 986	L'inscription du préavis vente défaut de paiement impôt foncier résultant du document ou de la réquisition N° 25 032 541 est supprimée sur le(s) bien(s) visé(s) 1 692 156, 1 692 157 Cadastre du Québec.

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Deux-Montagnes - Cadastre du Québec - 1 692 156

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Deux-Montagnes

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERCAIT:

Mirabel
15-250

CADASTRE DU QUÉBEC

LOT N°: 1 692 156

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE

ZONE DE REPÉRAGE

31H12-050-0802

A-4

DATE D'ÉTABLISSEMENT. 2002-09-09 à 15h00 **SIGNATURE DE L'OFFICIER.**
(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)



INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE:

CADASTRE DU QUÉBEC

Plan cadastral[Liste des plans](#) [Commander copie papier](#)

Document à afficher :	Plan de rénovation 85-92
Circonscription foncière :	Deux-Montagnes
Cadastre :	Mirabel
Lot :	15-250
Type de document :	Plan de rénovation 85-92
	Numéro de document : 611103

31H12-050-0801

05-1601

61103

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

DIRECTION DES LEVÉS FONCIERS
SERVICE DU CADASTREDIRECTION GÉNÉRALE
DU DOMAINE TERRITORIAL

CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES

Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 d. chapitre 22 des lois de 1985.
Signé à: MIRABEL, LE ... 3 novembre ... 1986.

Par: Jean Huot-Rozau, arpenteur-géomètre

minute JH-86-1002

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
Sainte-Foy, le ... 6 novembre ... 1986.
Jean Huot-Rozau
Pour le ministre

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGGS 77). Une conversion approximative au système CGRS peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

$\Delta X = 32,4$

$\Delta Y = 222,3$

m

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du ... 21 septembre 1986, fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.P.Q. c.C-1).

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

ÉCHELLE: 1:5000

100 50 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Mètres


Opérations cadastrales subsequentes
Le schéma encadré (ou l') montre
au moyen de référence ou le certificat
fourni ci-dessus que le hypothèque
mentionnée au document joint

Ligne de lot: _____
Ligne de cadastre: _____
Ligne de municipalité: _____

TABLEAU D'ASSEMBLAGE		
31G09-050-0108	31H13-050-0101	31H12-050-0102
31G09-050-0808	31H12-050-0801	31H12-050-0802
31H12-050-0701	31H12-050-0702	

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE
DU DOMAINE TERRITORIAL



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le 6 novembre 1986.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes :

 $x = 32,4$

A scale bar diagram titled "ECHELLE 1:5000". It features a horizontal line with major tick marks at intervals of 100 meters, labeled from 0 to 1000. Each tick mark has a small square at its left end. The label "1000 Mètres" is positioned at the far right end of the line.

mention cadastrale subséquente
chiffre encerclé (ex. 1) renvoie
numéro de référence ou de certifi-
at inscrit sur le supplément
enregistré au document joint.

Ligne de ...t.....
Ligne de cadastre.....
Ligne de municipalité.....


TABLEAU D'ASSEMBLAGE

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.
Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel

PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8
Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866

1G09-050-0108 31H13-050-0101 31H13-050-010

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC



CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES

Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.

Signé à: MIRABEL, le 3 novembre 1986.

Par: JEAN HUBERDEAU, arpenteur-géomètre

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le 6 novembre 1986.

Pour le ministre

Ce document est basé sur le système de référence planimétrique NAD 27 (CGPS). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

$\Delta x = 32,4$

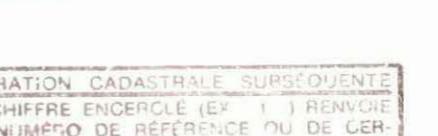
$\Delta y = 22,1$

ECHELLE 1:5000

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du 21 août 1986... fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.



Ligne de lot...
Ligne de cadastre...
Ligne de municipalité...

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31H12-050-0801 31H12-050-0802 31H12-050-0803

31H12-050-0701 31H12-050-0702

31H12-050-0602

PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU B
Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866
Réseau géodésique: points intégrés

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

31H13-050-C102

05-1601

6/103

7/2C

DIRECTION DES LEVÉS FONCIERS
SERVICE DU CADASTRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DU DOMAINÉ TERRITORIAL



CADASTRE : MIRABEL	
Division d'enregistrement : DEUX-MONTAGNES	Cel original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
Municipalités : VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.	Sainte-Foy, le ... Novembre ... 1986.
M.R.C. : MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.	... Jeune Jeunesse ... Pour le ministre
Rénovation cadastrale des lots : 3, 5 à 7 et 26	
Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.	Espace réservé à l'usage exclusif du ministre.
Siglé : ... MIRABEL ... LE ... 3 novembre ... 1986.	
Par : ... Jean Huberdeau ... JEAN HUBERDEAU arpenteur-géomètre	
minute JH-86-1008.	

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGG 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

$$\Delta X: 32,4$$

$$\Delta Y: 222,3$$

ECHELLE 1:5000
100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 Mètres

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du 21 août 1986, fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.


OPÉRATION CADASTRALE SUBSEQUENTE	
LE CHIFFRE ENCLEVE RENVOIE AU NUMERO DE RÉFÉRENCE OU DE CERTIFICAT INScrit SUR LE SUPPLEMENT CONSERVÉ AU DOCUMENT JOINT.	

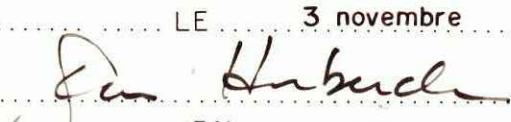
PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8
Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866
Réseau géodésique: points intégrés

TABLEAU D'ASSEMBLAGE		
31H13-050-0201	31H13-050-0202	
31H13-050-0101	31H13-050-0102	31H13-050-0103
31H2-050-0801	31H2-050-0802	31H2-050-0803

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

DIRECTION DES LEVÉS FONCIERS
SERVICE DU CADASTRE



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.
M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.
Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26
Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.
Signé à MIRABEL LE 3 novembre 19. 86
Par: 
JEAN HUBERDEAU
arpenteur-géomètre
minute: JH-86-1008

Cet original a été déposé aux archives du
ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.


Ce document est basé sur le système de géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être effectuée en ajoutant les corrections moyennes suivantes :

$$\triangle x = 32,$$

A horizontal scale bar representing 1000 meters at a 1:5000 scale. The bar is divided into 10 major segments, each labeled with its corresponding value in meters: 100, 50, 0, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, and 1000 Mètres. The first segment (0-100) is further subdivided into smaller increments.

Ligne de lot _____
Ligne de cadastre - - - - -
Ligne de municipalité - - - - -

TABLEAU D'ASSEMBLAGE		
50-0201	3IHI3-050-0202	
050-0101	3IHI3-050-0102	3IHI3-050-010



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.
M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26
Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.
Signé à MIRABEL LE 3 novembre 19. 86
Par: *Jean Huberdeau*
JEAN HUBERDEAU
arpenteur-géomètre
minute : JH-86-1002

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le 6 novembre 19. 86 .
P. J. Franco
Pour le ministre

ce document est basé sur le système de géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être effectuée en ajoutant les corrections moyennes suivantes :

\triangle $y = 2$

ÉCHELLE 1:1000

20 10 0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200 Mè

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (**annexes A et B**) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel
en date du ...21...août...1986...fait en vertu de l'article 21.2
de la loi sur le cadastre (L.R.Q. cC-1).

Ligne de lot
Ligne de cadastre
Ligne de municipalité

OPÉRATION CADASTRALE SUBSÉQUENTE

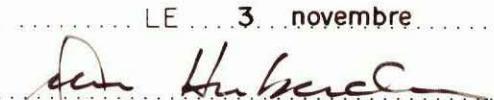
LE CHIFFRE ENCERCLÉ RENVOIE AU NOMBRE DE RÉFÉRENCE OU DE CERTIFICAT INSCRIT SUR LE SUPPLÉMENT CONSERVÉ

TABLEAU D'ASSEMBLAGE		
	31H13-010-0201	
	31H13-010-0101	

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE DU DOMAINE TERRITORIAL



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.
M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.
Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26
Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.
Signé à MIRABEL LE 3. novembre 19. 86
Par: 
JEAN HUBERDEAU
arpenteur-géomètre
minute : JH-86-1002

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes

ÉCHELLE 1:1000

60 80 100 120 140 160 180 200 Mètres

The diagram shows a horizontal scale bar divided into segments of 20 units each. Vertical tick marks are present at 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180, and 200. Horizontal tick marks are located between 60-80, 80-100, 100-120, 120-140, 140-160, 160-180, and 180-200.

Ligne de lot
Ligne de cadastre
Ligne de municipalité


31H13-010-0201

	31H13-010-0101	

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

31609-010-2433


05-1601



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

31H12-010-3206

05-1601

DIRECTION DES LEVÉS FONCIERS
SERVICE DU CADASTREDIRECTION GÉNÉRALE
DU DOMAINE TERRITORIAL

CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 2 des lois de 1985.

Signé à MIRABEL, le 3 novembre 1986.

Par: Jean Huberdeau

JEAN HUBERDEAU
orpenleur-géomètre

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
Sainte-Foy, le 6 novembre 1986.
Pour le ministre

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGP 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:
X = 32,4
Y = 222,2

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du 21 août 1986..., fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).


Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

MODIFICATIONS CADASTRALES SUBSEQUENTES
Le chiffre encadré dans ce tableau (ex: 15-315) correspond à une modification apportée à ce lot. Pour toute demande de renseignement concernant cette modification, il faut faire référence au document joint.

Ligne de lot: _____
Ligne de cadastrale: _____
Ligne de municipalité: _____

TABLEAU D'ASSEMBLAGE	31H12-010-3306
	31H12-010-3206

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.
M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26

Cet original a été déposé aux archives du
ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec

Sainte-Foy, le 6 novembre 19.86

Pauline Franco

Pour le ministre

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être effectuée en ajoutant les corrections moyennes suivantes :

A horizontal number line starting at 0 and ending at 20. The line is marked with tick marks every 2 units, labeled with the numbers 0, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, and 20.

A horizontal number line starting at 40 and ending at 60. There are tick marks every 1 unit, labeled from 40 to 60.

SCHÉCHELLE 1:

00
120

operation cadastral

ale subsequent


Ligne de lot, . . .
Ligne de cadastré
Ligne de municipale

• • • • •	— — — — —
• • • • •	— — — — —
• • • • •	— — — — —

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

	SSEMBLAGE
0-3406	31H12-010-3407
0-3306	

-3407



CADASTRE: MIRABEL
Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
Sainte-Foy, le 6 novembre 1996.

GARRETT, 1911.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGQ 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être effectuée en ajoutant les corrections moyennes suivantes :

△ γ = 2

ÉCHELLE 1:1000

0 60 80 100 120 140 160 180

Ligne de lot.....
Ligne de cadastre,
Ligne de municipalité.....

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

	3IH12-010-3406	3IH12-010-3407
	3IH12-010-3306	



CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5, 6, 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.

Signé à: MIRABEL, le 3 novembre 1986.

Pour: Jean Huberdeau

minute JH-86-1002

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le 3 novembre 1986.

Pour le ministre

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique MAD 27 (CGK 77). Une conversion approximative au système MAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

 $\Delta x = 32,4$ $\Delta y = 222,2$ ÉCHELLE 1:1000
20 10 0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200 Mètres

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du 21 août 1986 fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Ligne de lot:
Ligne de cadastre:
Ligne de municipalité:

Réseau géodésique: points intégrés

PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8

Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866

Réseau géodésique: points intégrés

Opération cadastrale subséquente

Le schéma encadré (schéma) renvoie au numéro de référence ou de certification inscrit sur le document conservé au document joint.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31H12-010-3406 31H12-010-3407

31H12-010-3306

31G09-010-4040
31G16-010-0140
31H12-010-3205
31H12-010-3305
31H12-010-3405
31H12-010-3505
31H12-010-3505




05-1601

DIRECTION DES LEVÉS FONCIERS
SERVICE DU CADASTRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE
DU DOMAINE TERRITORIAL



CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES

Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5, 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.

Signé à: MIRABEL, le 3 novembre 1986.

Par: JEAN HUBERDEAU, arpenteur-géomètre

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le 6 novembre 1986.

Pour le ministre

[Signature]

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CGCS 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

△ X: 32,4

△ Y: 22,2

ÉCHELLE: 1:1000

27000m.E. 270200m.E. 270400m.E.

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

73°56'48.00" 73°56'48.00" 73°56'48.00"

Quatrième cadrastre subordonné
Le schéma encastré (A et B) donne
les noms de certains lots et les coordonées
pour servir à leur identification
concernant le document initial.

Ligne de lot...
Ligne de cadastre...
Ligne de municipalité...

PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8
Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866
Réseau géodésique: points intégrés

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel
en date du 21.09.1986 fait en vertu de l'article 21.2
de la loi sur le cadastre (L.R.Q. C-1).

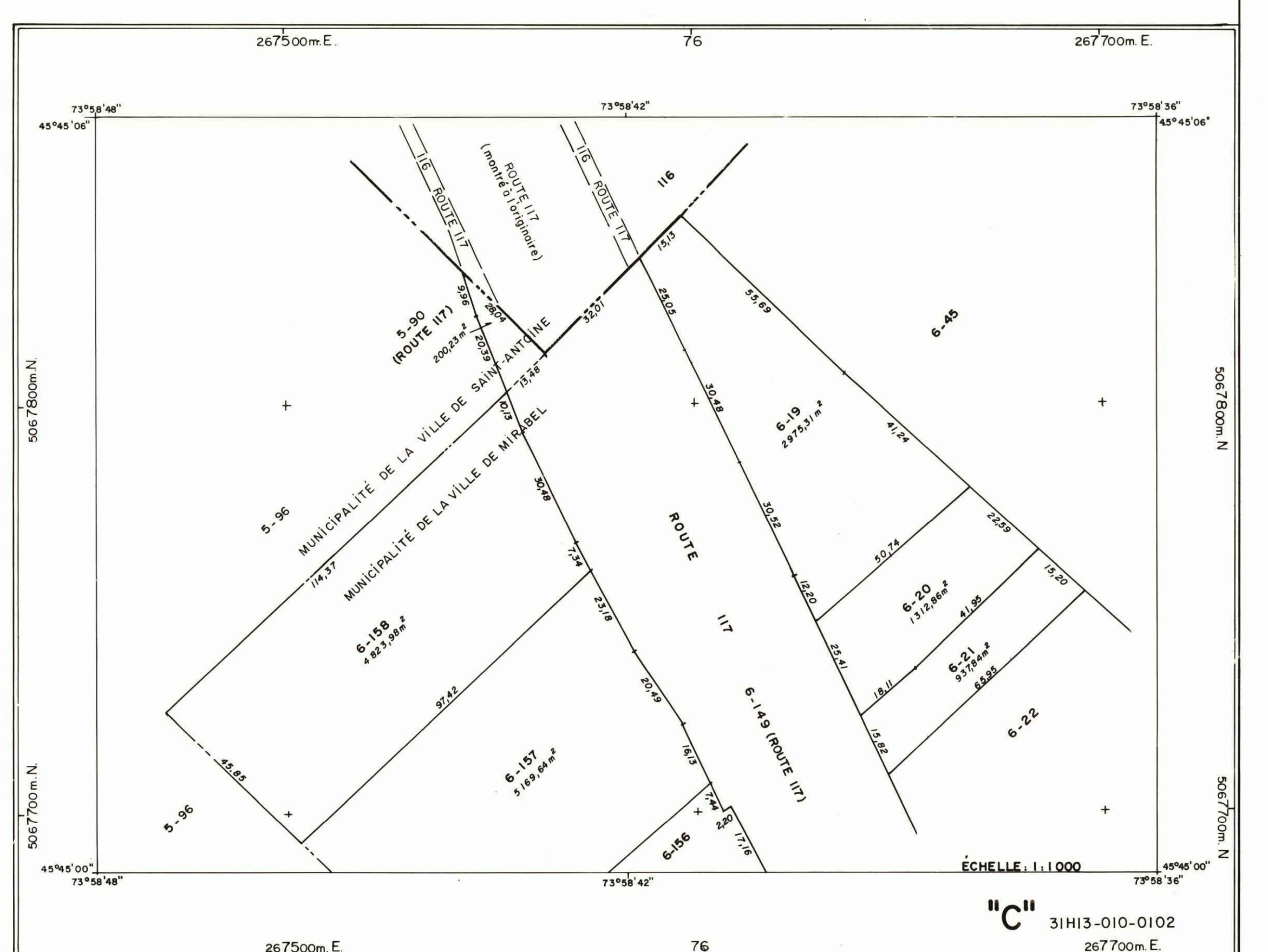
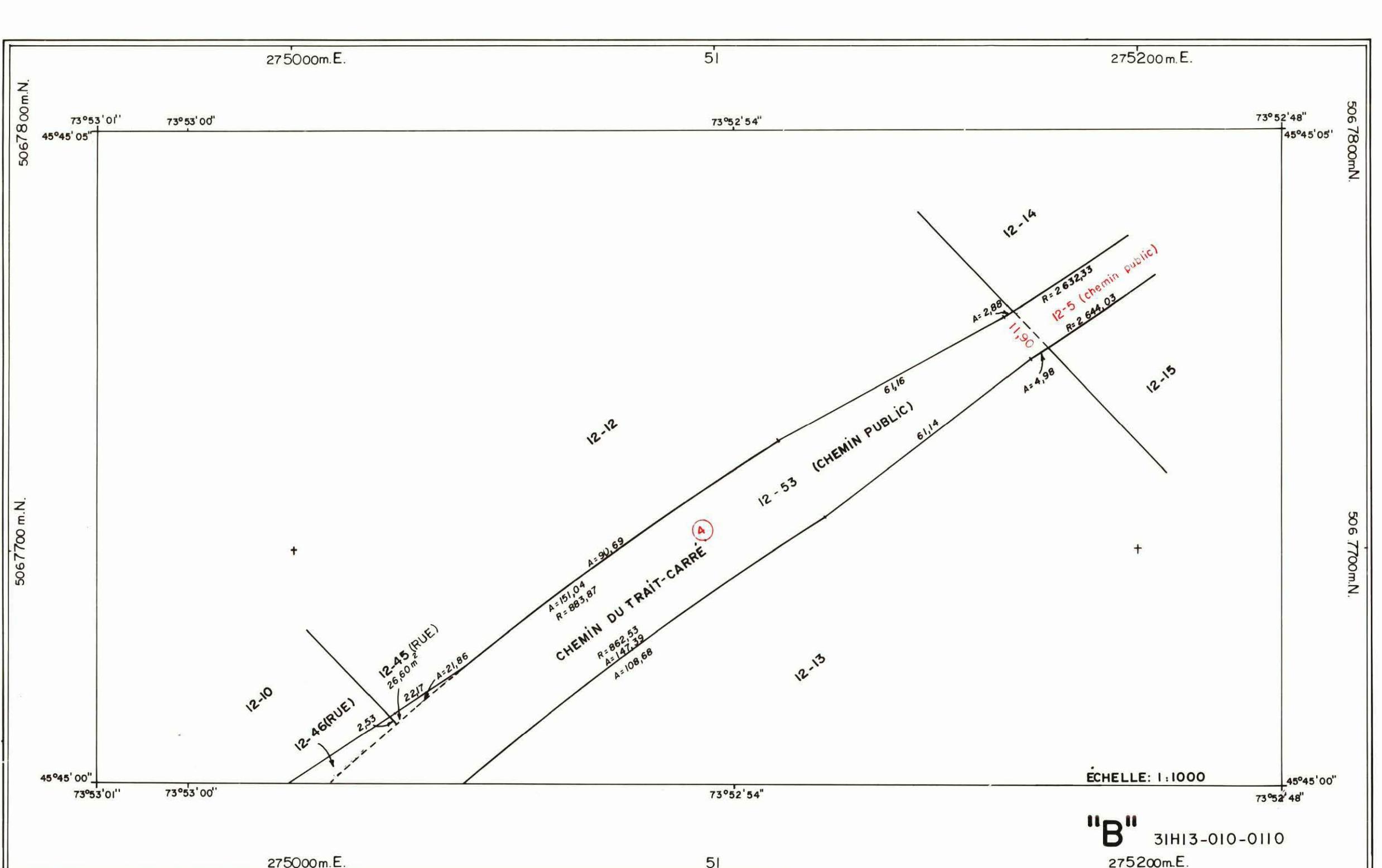
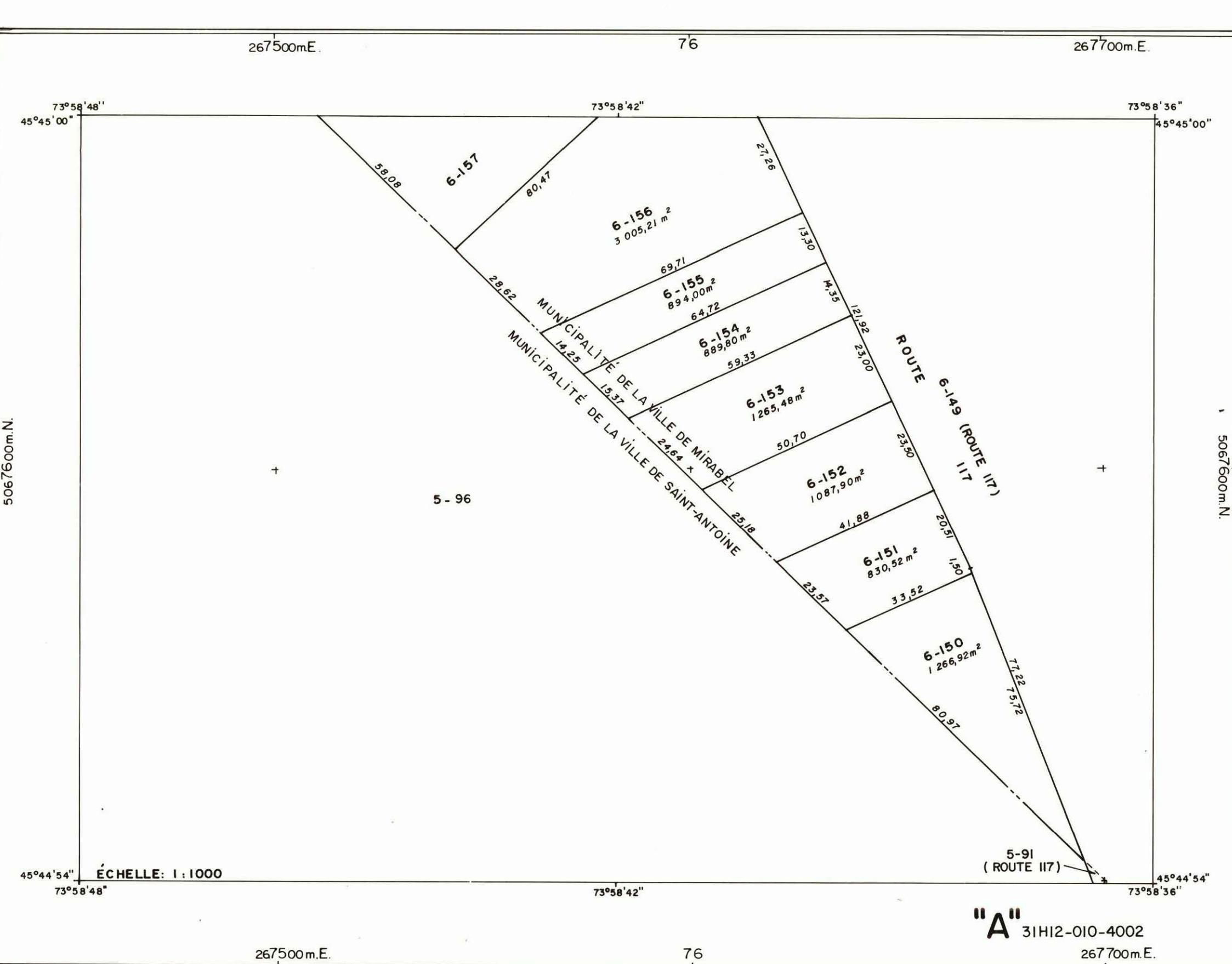
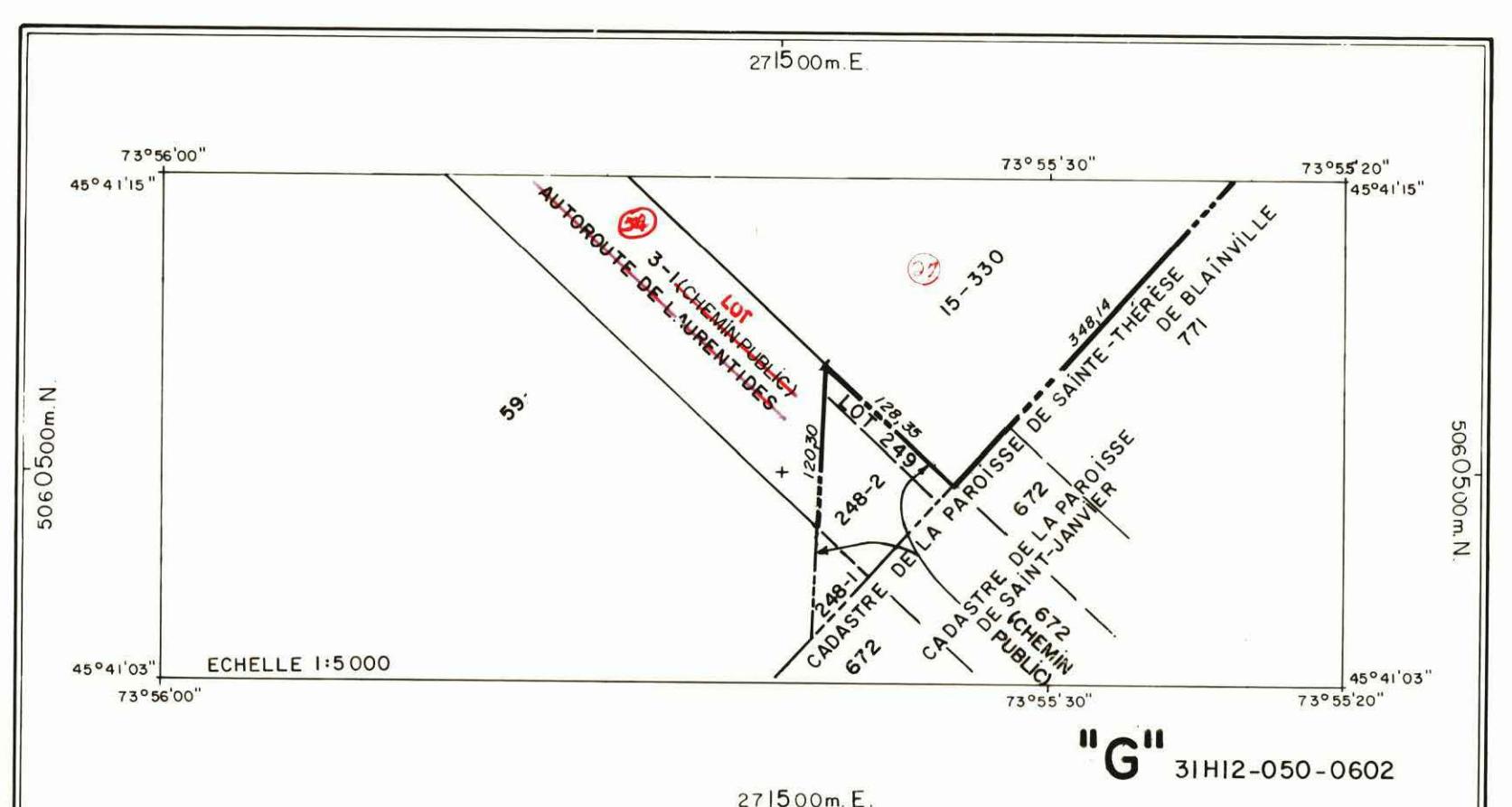
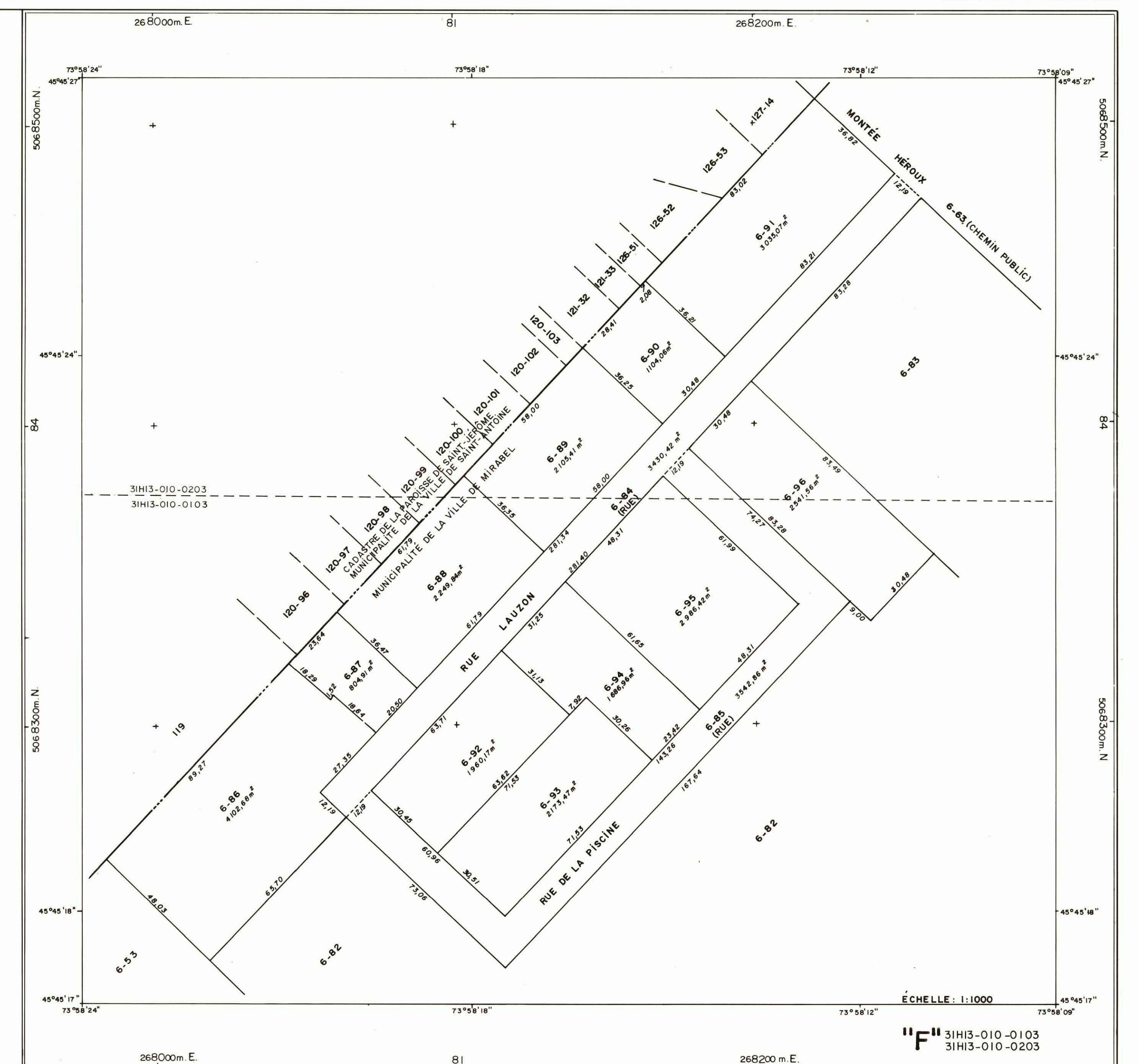
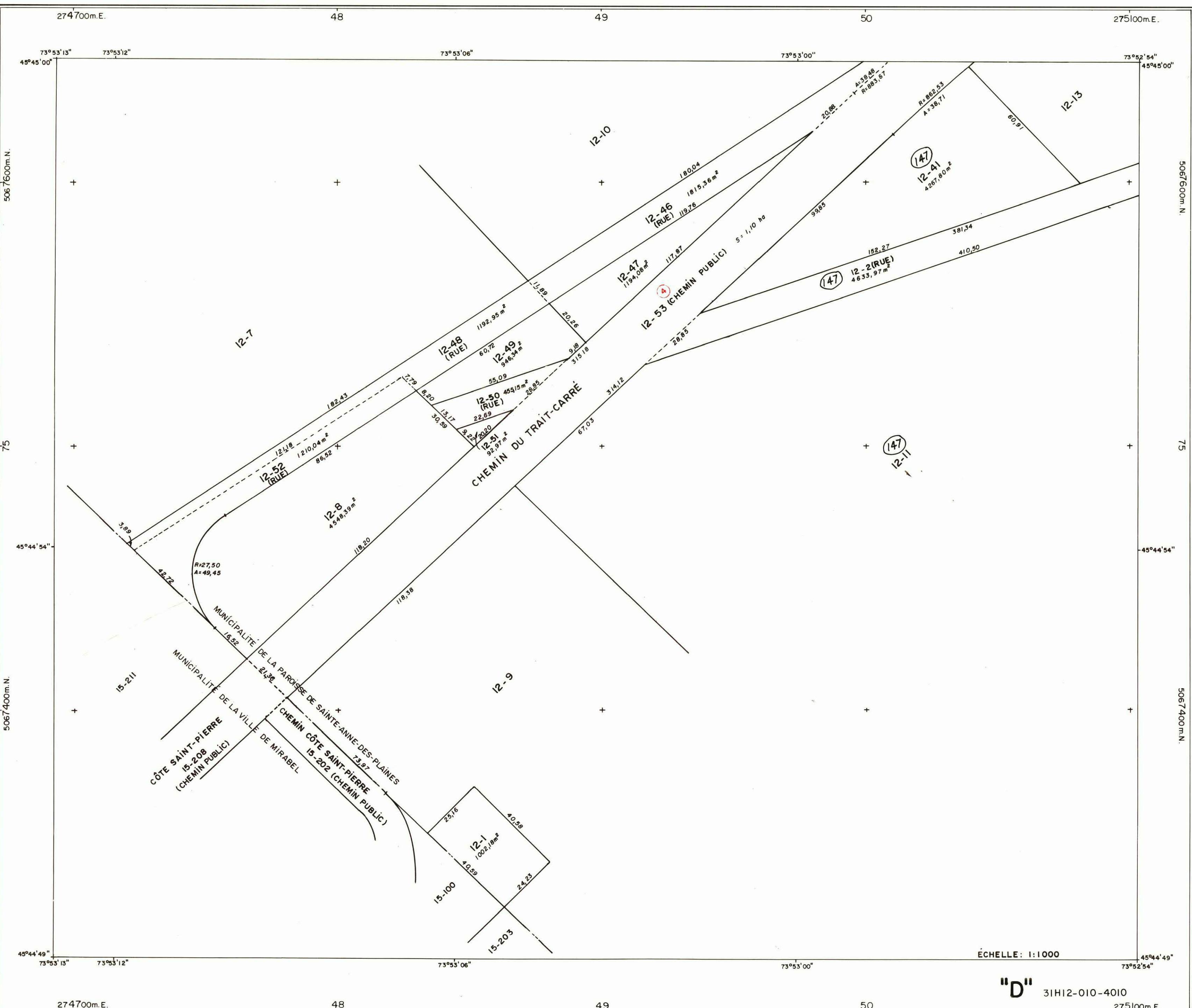
Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC

31H12-050-0602
31H12-010-4002
31H12-010-4010
31H13-010-0102

31H13-010-0103
31H13-010-0110
31H13-010-0203

05-1601



CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES
Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.

M.R.C.: MIRABEL, LA RIVIÈRE-DOU-NORD, THIÈRE-DE BLAINVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5, 6, 17 et 26

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.
Sainte-Foy, le... 6 novembre... 1986
Pour le ministre

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.

Signé à... MIRABEL LE... 3 novembre... 1986

Par: Jean Huberdeau
Ornéateur-géomètre

minute: JH-86-1002

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (USGS 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

$\Delta X = 32,4$
 $\Delta Y = 222,3$

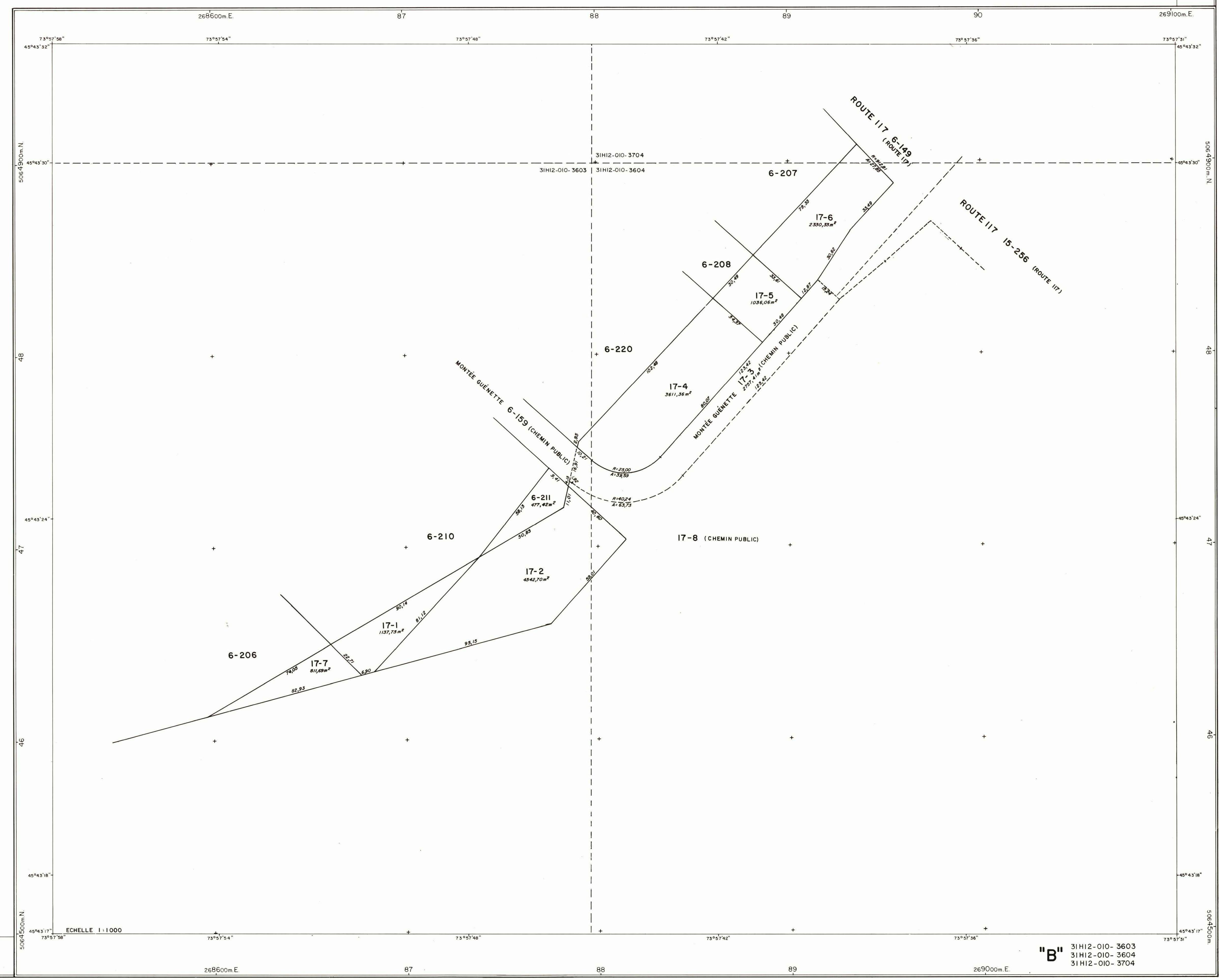
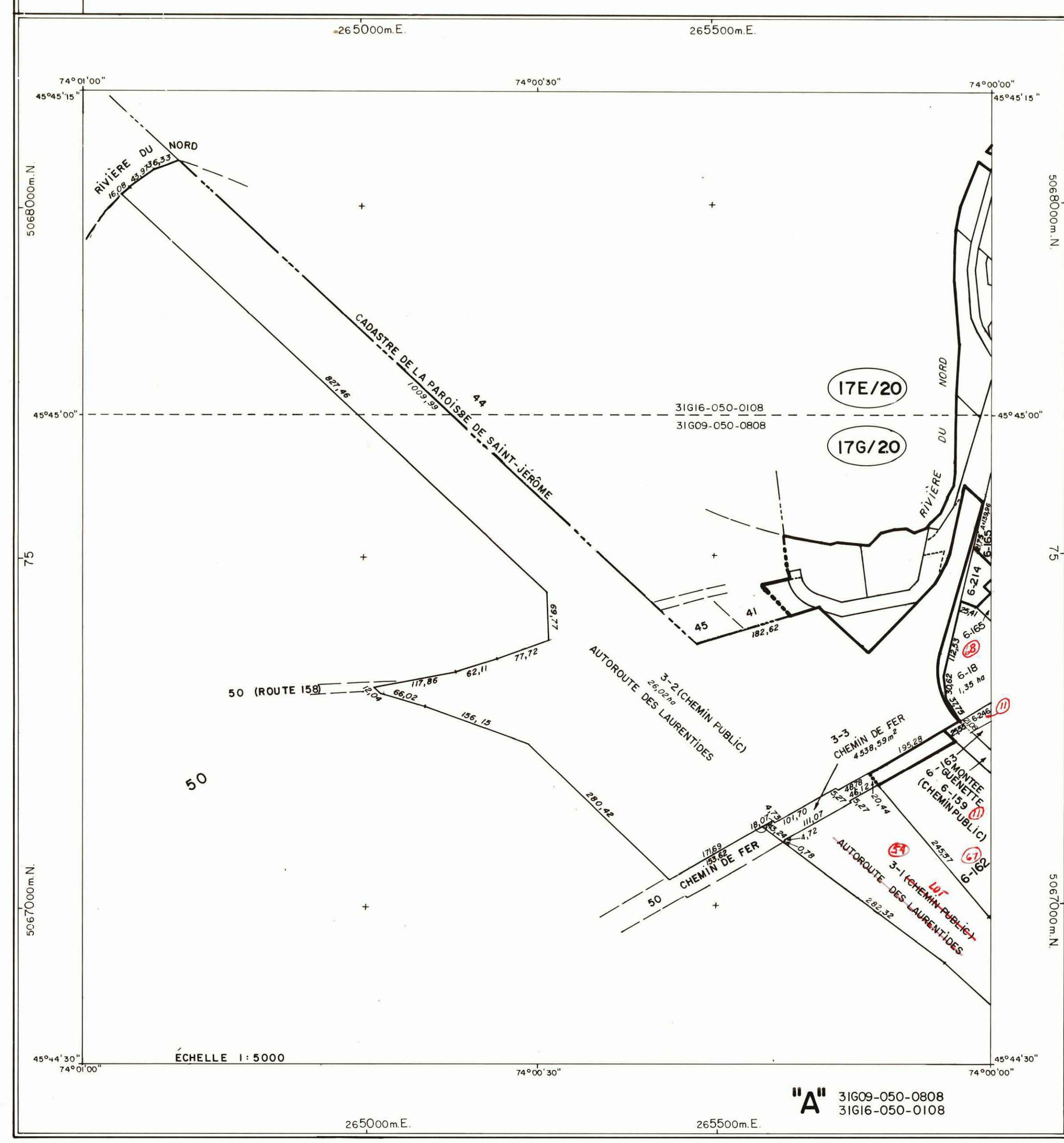
ÉCHELLE: 1:1000
ÉCHELLE: 1:5000
N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du... 21 octobre 1986... fait en vertu de l'article 21.2 de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Ligne de lot...
Ligne de cadastre...
Ligne de municipalité...

PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8
Surface de référence: Ellipsoïde de Clarke, 1866
Réseau géodésique: points intégrés



CADASTRE: MIRABEL

Division d'enregistrement: DEUX-MONTAGNES

Municipalité: VILLE DE MIRABEL, VILLE DE SAINT-ANTOINE, PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, SAINTE-SOPHIE.

M.R.C.: MIRABEL-LA RIVIÈRE-DU-NORD, THÉRÈSE-DE BLAÏNVILLE

Rénovation cadastrale des lots: 3, 5 à 17 et 26

Fait conformément aux dispositions de l'article 10 du chapitre 22 des lois de 1985.

Signé le ... 3 novembre ... 1986.

Pour: JEAN HUBEREAU

Par: JEAN HUBEREAU

Signature:

minutie: JH-B6-1002

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Sainte-Foy, le ... 6 novembre ... 1986.

Jean Huberdeau

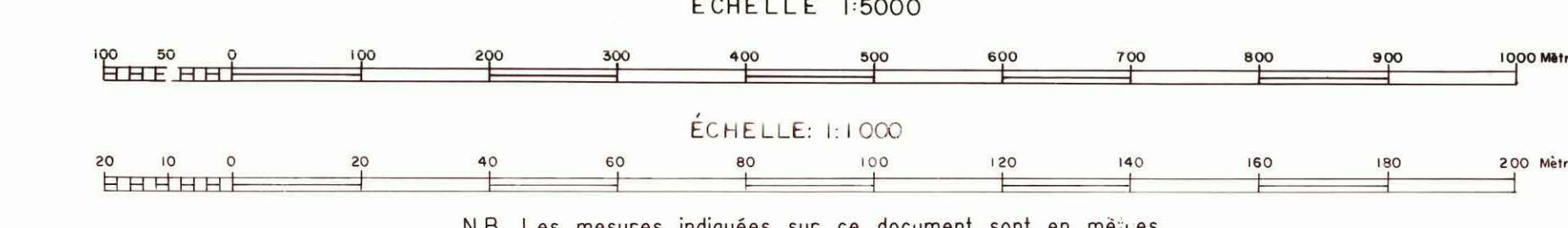
Pour le ministre

Espec: réservé à l'usage exclusif du ministère.

Ce document est basé sur le système de référence géodésique NAD 27 (CG 77). Une conversion approximative au système NAD 83 peut être obtenue en ajoutant les corrections moyennes suivantes:

$$\Delta X = 32,4$$

$$\Delta Y = 222,3$$



Opération cadastrale subséquente
à la date de l'original. Celle-ci a été effectuée
après la date de l'original et celle-ci
peut affecter les propriétés indiquées
sur ce document.

Ligne de lot
Ligne de cadastre
Ligne de municipalité

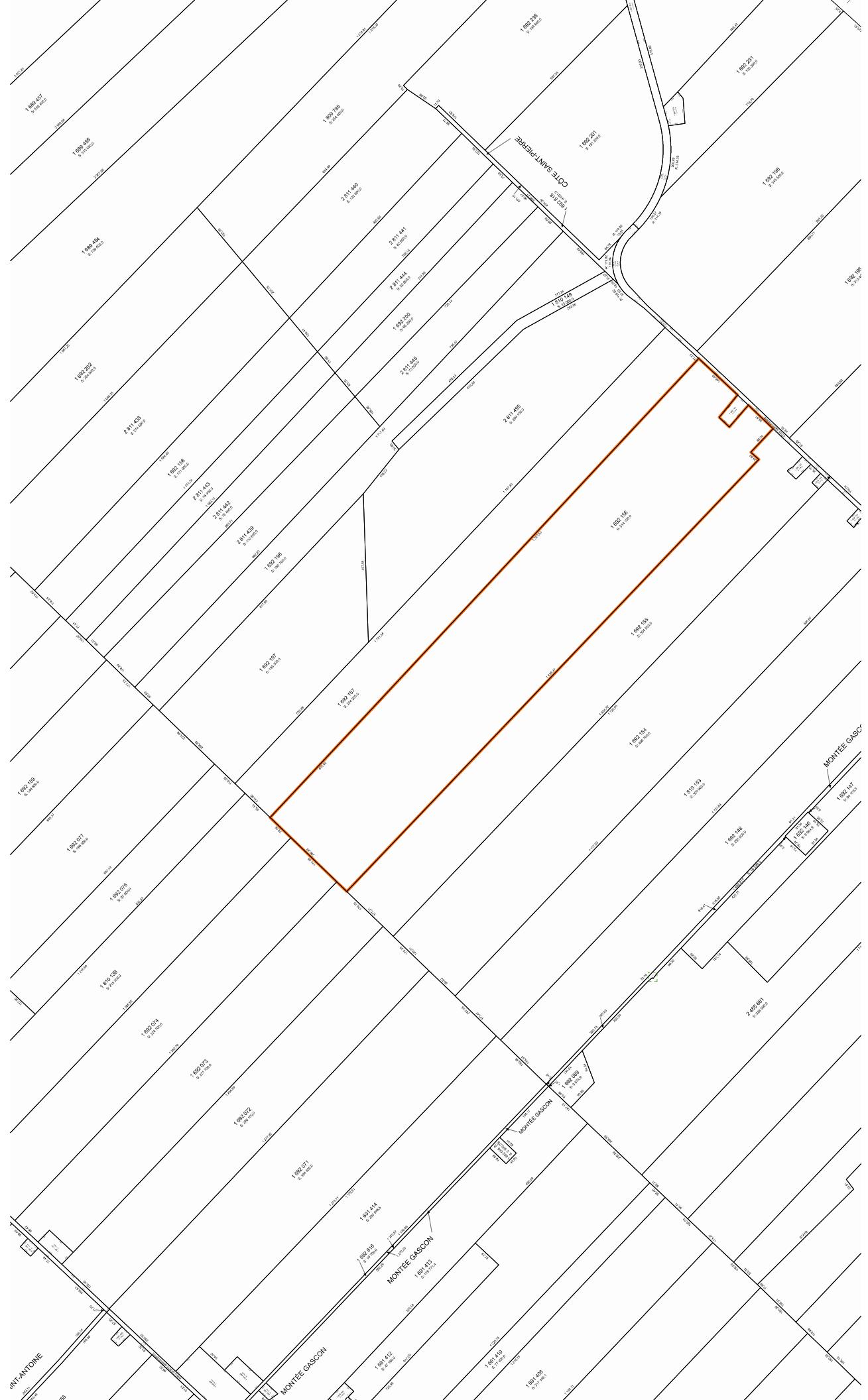
PROJECTION MERCATOR TRANSVERSE MODIFIÉE, FUSEAU 8
Surface de référence: Ellipsoïde de Clark, 1866
Réseau géodésique: points intégrés

Un document (annexes A et B) est joint à ce plan conformément à l'arrêté ministériel en date du ... 21 octobre ... 1986, fait en vertu de l'article 2(2) de la loi sur le cadastre (L.R.Q. c.C-1).

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Plan cadastral[Liste des plans](#)

Document à afficher :	<input type="text" value="Plan de rénovation"/> <input type="button" value="▼"/>	<input type="button" value="1"/> de <input type="button" value="2"/>
Circonscription foncière :	Deux-Montagnes	
Cadastre :	Cadastre du Québec	
Lot :	1 692 156	
Type de document :	Plan de rénovation	Numéro de document : 732936



Contexte du mandat de rénovation

Numéro de dossier :	732936	Mandat de rénovation :	1723
Circonscription foncière :	Deux-Montagnes	Municipalité(s) du mandat :	Boisbriand (Ville) Blainville (Ville) Sainte-Anne-des-Plaines (Ville) Mirabel (Ville) Saint-Jérôme (Ville) Sainte-Sophie (Municipalité)
Dépôt au cadastre :	2002-09-04		
Entrée en vigueur au BPD :	2002-09-09		

Identification du lot

Numéro de lot :	1 692 156
-----------------	-----------

Concordance(s)

Lot(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait

Numéro(s) de lot :	15-250
Désignation secondaire :	Aucune
Cadastre :	Mirabel

Lot(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition

Numéro(s) de lot :	Idem
Désignation secondaire :	
Cadastre :	

Propriétaire(s)DE PETRILLO, CLAIRE
DION, SERGE**Titre(s) de propriété**

Mode(s) d'acquisition :	Contrat	Numéro(s) d'inscription :	275918 Deux-Montagnes
-------------------------	---------	---------------------------	-----------------------

Localisation du lot

Municipalité(s) :	Mirabel (Ville)
-------------------	-----------------

Signature de l'arpenteur(e)-géomètre

Fait conformément aux dispositions de l'article :	10, L.R.Q., c. R-3.1
Signé par :	Paul Audet, arpenteur(e)-géomètre
Minute :	6818

Information provenant de l'habillage du plan

Projection MTM, fuseau :	8	Morcellement foncier à jour en date du :	2002-08-26
Version des Instructions :	3,3		
Note(s) :			

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Deux-Montagnes	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Mirabel	Droits : 2022-09-19 13:47
Lot :	15-250	Radiations : 2022-07-20 10:25
Date d'établissement :	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Deux-Montagnes - Mirabel - 15-250

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
403 603			T 16 759 147

Index aux immeubles



2003640840

Cadastre

Mirabel

15-250

Division d'enregistrement de

Deux-Montagnes

Loc.

Plan no

R F.6

Rang

Déposé au bureau

1986 11 14

Canton

d'enregistrement le

1986 11 14

Autres

Attesté à

Saint-Eustache

le

1986 11 14

A

M

J

par

O. Ody

Régistrateur

Concordance

ptie 15

Avis d'adresse	Noms des parties	Titre de l'acte	Enregistrement		Remarques	Radiation
			Date	No		
53019	Clop St-Jeanvier des Y. Therrien + ux min/pas publicain bcelynest finge lettres lot	Hyp	87-06-12	264942	44250*	100418
53019	Clop St-Jeanvier de S. Dion + ux	Hyp	88-04-05	275604	48250*	109601
53019	Y. Therrien + ux à S. Dion + ux	Ueute	88-04-12	275918	payé	
53019	Clop St-Jeanvier de Serge Dion + al	Hyp	93-05-13	337165	150000*	T138186
53019	C. pop St-Jeanvier de R. Dion et autre	Hyp	97-08-13	380735	80000*	T140181
53019	C. pop St-Jeanvier de Serge Dion	Hyp	98-02-11	384629	100,00,*	T147057
53019	C. Pop St-JANVIER DE S DION + al	Hyp	2000-02-21	403603	123000*	

Le lot 15-250 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):

1 692 156

Cadastre _____

Lot no _____ Rang _____ Canton _____ Autres _____

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	16 759 147	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 403 603 est supprimée.

Registre des mentions

Numéro inscription :	23 773 371	Circ. foncière :	Deux-Montagnes
DHM de présentation :	2018-04-20 14:49		

Registre des mentions

Déclaration de transmission - Dossier: 18L2063-0041 mb doc.1

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Le vingt avril

DEVANT **Me Jennifer BENITEZ-MARTINEZ, notaire** à
Bois-des-Filion, province de Québec.

COMPARAÎT:

Claire DE PETRILLO, (aussi connu sous le nom de Claire DE PETRILLO DION), domiciliée et résidant au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4; agissant en sa qualité de seule liquidatrice à la Succession **Serge DION**, en son vivant domicilié et résidant au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4, nommée à cette charge aux termes du testament de ce dernier, reçu devant Me Gérald FORGET, notaire, le vingt-quatre février deux mille (24 février 2000), sous le numéro 9,278 de ses minutes.

Ci-après nommée : le " liquidateur ".

LEQUEL, conformément à l'article 2999 du *Code civil du Québec*, déclare ce qui suit:

1. Que son conjoint **Serge DION**, retraité, en son vivant domicilié et résidant au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4, est décédé le vingt-six décembre deux mille dix-sept (26 décembre 2017), en la ville de Saint-Jérôme, province de Québec;
2. Que le défunt est né le treize mai mil neuf cent trente-neuf (13 mai 1939), en la ville de Montréal, province de Québec;
3. Que le défunt avait la nationalité canadienne;
4. Que le défunt était marié en premières noces à **Claire DE PETRILLO**, sous le régime de la société d'acquêts, suivant contrat de mariage reçu devant Me Claude GRATTON, notaire, le seize août mil neuf cent soixante-douze (16 août 1972) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 407 169 et que depuis, son état civil et son régime matrimonial n'avaient fait l'objet d'aucun changement;

5. Que le défunt est décédé en laissant un testament sous forme authentique, reçu devant Me Gérald FORGET, notaire, le vingt-quatre février deux mille (24 février 2000), sous le numéro 9 278 de ses minutes, lequel, au meilleur de sa connaissance, n'a pas été modifié ni révoqué par une autre disposition en forme authentique, non plus que par une autre disposition testamentaire sous quelqu'autre forme; tel qu'il appert des certificats de recherche testamentaire émis par la Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec, portant respectivement les numéros 1276361 et 5297597;
6. Qu'aux termes dudit testament, le défunt a institué sa conjointe **Claire DE PETRILLO**, sa seule légataire universelle, à la condition qu'elle lui survive au moins trente (30) jours;
7. Qu'aux termes dudit testament, le défunt a désigné sa conjointe **Claire DE PETRILLO**, comme étant sa seule liquidatrice de sa succession;
8. Que le défunt a laissé dans sa succession tous ses droits, titres et intérêts dans les immeubles dont les désignations suivent, savoir:

DÉSIGNATIONS

Immeuble A)

Un immeuble situé en la ville de Mirabel, connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 692 194)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **DEUX-MONTAGNES**.

Avec toutes bâties dessus érigées et notamment celle portant le numéro **19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4.**

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir :

- Servitude aéroportuaire créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 243 934 ;
- Servitude de non construction créée aux termes d'un acte publié au susdit bureau de la publicité des droits sous le numéro 243 935 ; et
- Règlement de zonage aérien créé aux termes d'un acte publié au susdit bureau de la publicité des droits sous le numéro 171 062.

Immeuble B)

Un immeuble situé en la ville de Mirabel, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir :

- Du lot numéro **UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE-SIX** (1 692 156) du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **DEUX-MONTAGNES**;
- Du lot numéro **UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE-SEPT** (1 692 157) du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **DEUX-MONTAGNES**.

Avec toutes bâties dessus érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir :

- Servitude aéroportuaire créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 243 934 ;
- Servitude de non construction créée aux termes d'un acte publié au susdit bureau de la publicité des droits sous le numéro 243 935 ; et
- Règlement de zonage aérien créé aux termes d'un acte publié au susdit bureau de la publicité des droits sous le numéro 171 062.

STIPULATION D'INSAISISSABILITÉ

Le legs ci-haut mentionné a été fait sous stipulation d'insaisissabilité et dans ledit testament, la stipulation d'insaisissabilité se lit comme suit, savoir :

“ Tous les biens présentement légués ainsi que ceux acquis en remplacement et les fruits et revenus en provenance sont légués à titre d'aliments et seront insaisissables pour quelque dette que ce soit de mes légataires à moins qu'ils ne consentent à les rendre saisissables en tout ou en partie. ”

MODE D'ACQUISITION

Immeuble A)

Lettres patentes publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 261 820.

Immeuble B)

Ventes publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, respectivement sous les numéros 275 918 et 287 729.

DÉLIVRANCE DE LEGS

Au moyen de la présente, le liquidateur fait remise de tous les droits, titres et intérêts dans les immeubles A) et B) ci-dessus à la légataire universelle, **Claire DE PETRILLO**, et abandonne au profit de cette dernière, sa saisine successorale.

QUALIFICATION, ÉTENDUE DES DROITS ET NATURE JURIDIQUE DE L'ACTE

Déclaration de transmission du droit de propriété.

En conséquence de ce legs universel, tous les droits, titres et intérêts dans les immeubles A) et B) ci-dessus sont dévolus à la conjointe du défunt, **Claire DE PETRILLO**.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Selon que le contexte le requerra, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel, et vice versa, et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin.

Liquidateur

Employés au masculin-singulier, dans le présent acte, désignent toutes les personnes nommées dans le chapitre des comparutions des présentes, que ces personnes soient physiques ou morales ou qu'elles soient du sexe féminin ou masculin.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE LA
"LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES
MUTATIONS IMMOBILIÈRES" (L.R.Q., c. D-15.1)**

Le cédant et le cessionnaire aux fins de la présente déclaration, établissent et reconnaissent les faits et les mentions suivantes:

Immeuble A)

- a) Le cédant est Succession **Serge DION**, à l'attention de **Claire DE PETRILLO**, liquidateur, ayant sa résidence principale au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4.
- b) Le cessionnaire est **Claire DE PETRILLO**, ayant sa résidence principale au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4.
- c) L'immeuble est situé sur le territoire de la ville de Mirabel.
- d) Aucune contrepartie (0,00\$) pour le transfert de l'immeuble n'a été stipulée ni fournie.
- e) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation au décès du défunt est de DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (274 200,00\$).
- f) Le montant du droit de mutation est donc de DEUX MILLE SIX CENT DEUX DOLLARS (2 602,00\$).
- g) Il y a exonération du paiement du droit de mutation en vertu de l'article 20 d) de la loi, sujet à tout droit supplétif pouvant être exigé par la ville.

Immeuble B)

- h) Le cédant est Succession **Serge DION**, à l'attention de **Claire DE PETRILLO**, liquidateur, ayant sa résidence principale au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4.
- i) Le cessionnaire est **Claire DE PETRILLO**, ayant sa résidence principale au 19 081, Côte Saint-Pierre, en la ville de Mirabel, province de Québec, J7J 1P4.
- j) L'immeuble est situé sur le territoire de la ville de Mirabel.
- k) Aucune contrepartie (0,00\$) pour le transfert de tous les droits, titres et intérêts dans l'immeuble n'a été stipulée ni fournie.
- l) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation au décès du défunt est de CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CENT DOLLARS (571 100,00\$).
- m) Le montant du droit de mutation est donc de SEPT MILLE CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (7055,50\$).
- n) Il y a exonération du paiement du droit de mutation en vertu de l'article 20 d) de la loi, sujet à tout droit supplétif pouvant être exigé par la ville.

**DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI 146 MODIFIANT DE NOUVEAU
LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE ET D'AUTRES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES**

Le liquidateur déclare qu'il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1. de la loi.

DONT ACTE à Bois-des-Filion, sous le numéro neuf cent sept (907) des minutes de la notaire soussignée.

LECTURE FAITE, le liquidateur signe en présence de la notaire soussignée.

Claire DE PETRILLO

Me Jennifer BENITEZ-MARTINEZ, notaire

COPIE CONFORME de l'original des présentes demeuré en mon étude.

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 23 773 371

Nom du signataire du document 23 773 371

Jennifer Benitez-Martinez



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

*Je certifie que la réquisition présentée le 2018-04-20 à 14:49 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes
sous le numéro 23 773 371.*

Identification de la réquisition

Mode de présentation : Acte
Forme : Notariée en minute
Notaire instrumentant : Me Jennifer Benitez-Martinez
Numéro de minute : 907

Registre des mentions

Numéro inscription : 265 728

Circ. foncière : Deux-Montagnes

DHM de présentation :

Registre des mentions

C E S S I O N

par

SA MAJESTÉ LA REINE

à

YVON THERRIEN

et

JOCELYNE ST-ONGE

Lots 15-217, 15-250 et 15-251 au cadastre
de Mirabel, division d'enregistrement de
Deux-Montagnes, province de Québec.

DATÉE le 16 février 1987

ENREGISTRÉE le 16 février 1987

Film 570 Document 79

David D. Kishmaya
SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL DU CANADA

Ministère de la consommation et des corporations
Division de l'enregistrement, Ottawa, le 18 février 1987.

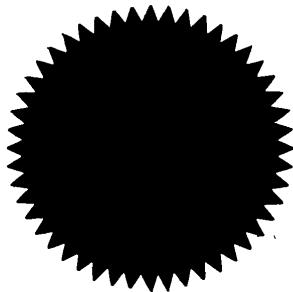
Je certifie que la présente est une copie exacte et
fidèle d'une Cession originale telle qu'enregistrée au
Film 570, Document 79.



1015342618

Les annexes de ce
document sont conservées
sur format papier en PDS
dans :

- le classeur spécial
 le relieur spécial



David D. Kishmaya
Sous-registraire général du Canada

Division d'enregistrement - DEUX-MONTAGNES
Je certifie que ce document a été enregistré

Ce 87-06-23 - 19.19

année mois jour heure minute

265728

sous le numéro

DA
Régistraire

Numéro inscription : 265 728

265 728
SOCIÉTÉ DE GÉNÉRALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX
SOCIÉTÉ DE GÉNÉRALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX



Anthony P. Langlois
SUPPLÉANT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Canada

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu,
REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses
autres royaumes et territoires, Chef du
Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Paul L.

POUR LE SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

Grand sceau du Canada

Numéro inscription : 265 728

59555

À TOUS CEUX qui les présentes verront:

SALUT:

ATTENDU que l'immeuble ci-après désigné Nous appartient pour le compte du Canada;

ET ATTENDU que ledit immeuble n'est point requis pour fins publiques;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux statuts à cet effet et à l'approbation de Notre Gouverneur en Conseil, (arrêté en conseil numéro C.P. 1986-6/1180 du 15 mai 1986), Nous cédonons à YVON THERRIEN, agriculteur et JOCELYNE ST-ONGE, agricultrice, demeurant tous deux au 19284, Côte St-Pierre, St-Janvier, Ville de Mirabel, province de Québec, moyennant une somme de SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (68 440,00\$) déjà payée, dont quittance, les immeubles suivants:

D E S C R I P T I O N

Les subdivisions officielles numéros DEUX CENT DIX-SEPT, DEUX CENT CINQUANTE et DEUX CENT CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro QUINZE (15-217, 15-250 et 15-251) tous au cadastre de Mirabel, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

DONNÉ sous le grand sceau du Canada.

TÉMOIN:

MONSIEUR ANTHONY P. SMYTH, suppléant de
Notre très fidèle et bien-aimée Jeanne
Sauvé, Membre de Notre Conseil privé pour
le Canada, Chancelier et Compagnon principal
de Notre Ordre du Canada, Chancelier et
Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire
à qui Nous avons décerné Notre Décoration des
Forces canadiennes, Gouverneur général et
Commandant en chef du Canada.

À OTTAWA, ce seizième jour de février en l'an
de grâce mil neuf cent quatre-vingt-sept, le trente-
sixième de Notre règne.

PAR ORDRE,

David D. Kichmayer
SOUS-REGISTRARIE GÉNÉRAL
DU CANADA

*POUR LE SOUS-MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS*

ANNEXE "C"

CONVENTION FAITE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, ENTRE:

SA MAJESTE LA REINE DU CHEF DU CANADA, agissant par l'Honorable Stewart McInnes, ministre des Travaux Publics, lui-même représenté par Me ~~Sylvie Boivin~~ et Claude Vermette, aux termes d'une procuration signée par l'Honorable Stewart McInnes et reçue devant Me Michel Vermette, notaire à Hull, le 8 septembre 1986 sous le numéro 246 de ses minutes; copie certifiée de ladite procuration fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, sous le numéro 255835 le 12 septembre 1986.

*François Brisette

M&

ci-après nommée la "Venderesse",

ET: Monsieur Yvon Therrien et Madame Jocelyne St-Onge
19284, Côte St-Pierre
St-Janvier, Mirabel (Québec)
JON 1L0

ci-après nommé l'"Acquéreur".

LESQUELS déclarent ce qui suit:

Une offre d'achat au montant de SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (\$68 440.00) a été faite par l'Acquéreur le 21 février 1986, et des lettres patentes ont été émises par la Venderesse en faveur de l'Acquéreur et ce, quant à l'immeuble connu et désigné ainsi qu'il suit:

DESIGNATION

Les subdivisions officielles numéros DEUX CENT DIX-SEPT, DEUX CENT CINQUANTE et DEUX CENT CINQUANTE ET UN du lot original QUINZE (15-217, 15-250 ET 15-251) aux plan et livre de renvoi du cadastre de Mirabel, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

JH
SB
JP

-2-

CECI étant déclaré, les Parties aux présentes conviennent de ce qui suit:

- 1- L'Acquéreur reconnaît que l'immeuble ci-dessus décrit est affecté notamment d'une servitude de non-construction quant à certains types de bâtiments ou structures, le tout tel que plus amplement décrit à un acte de servitude enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, le 30 mai 1985, sous le numéro 243935.
- 2- L'Acquéreur, ses successeurs et ayants droit s'engagent à respecter la servitude susdite suivant sa teneur.
- 3- Les Parties reconnaissent que l'immeuble ci-dessus désigné comprend un ou des bâtiments ou structures qui sont prohibés en vertu de l'acte de servitude susdit; savoir:

Une résidence d'un étage et demi dont le revêtement est de bois et d'amiante, portant le numéro civique 19284 Côte St-Pierre, St-Janvier, Mirabel, et dont le numéro immobilier de la Société immobilière du Canada (Mirabel) limitée est 40625.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Roger Beausoleil, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 1985, et dont copie est jointe aux présentes.

4. Nonobstant l'existence de la servitude susdite, la Vendresse permet à l'Acquéreur, ses successeurs ou ayants droit, de maintenir, entretenir, réparer, remplacer et reconstruire les bâtiments ou structures énumérés à l'article 3, existant actuellement sur ledit immeuble.



5. (1) Sur demande écrite, Sa Majesté accordera à l'Acquéreur, ses successeurs ou ayants droit, au maximum deux permis pour la construction d'autant de résidences unifamiliales supplémentaires sur la partie de l'immeuble affectée de la servitude, en autant que les conditions suivantes soient rencontrées:

- a) l'occupation principale du propriétaire de l'immeuble est l'agriculture, et



-3-

- b) chaque résidence supplémentaire est construite pour l'édit propriétaire ou son enfant ou son employé, (l'occupation principale de l'enfant ou de l'employé devant également être l'agriculture), ou dans le cas où l'immeuble est propriété d'une corporation ou d'une société d'exploitation agricole, chaque résidence supplémentaire est construite pour son actionnaire ou son sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT DIX-SEPT du lot originaire numéro QUINZE (15-217) du cadastre de Mirabel, division d'enregistrement de Deux-Montagnes, Ville de Mirabel.

Bornée vers le nord par le lot 15-208 (Côte St-Pierre), vers le sud-est par le résidu du lot 15-217, vers le sud-ouest par le lot 15-218 et vers le nord-ouest par le lot 15-254 (Côte St-Pierre).

- (2) Toute demande de permis faite par l'acquéreur, ses successeurs ou ayants droit, doit être adressée à:

Directeur général de l'aéroport
Transports Canada
C.P. 1000
Aéroport international de Montréal (Mirabel)
Mirabel, P.Q.
J7N 1A4

[Handwritten signatures and initials follow]

-4-

EN FOI DE QUOI, l'Acquéreur a signé à Mirabel ce
jour de fevrier <sup>21^e mil neuf cent quatre-
vingt-six</sup>

Témoin

Cyprien John

John John
Jocelyne Thurum

Témoin

Jacqueline Kencham

La Venderesse a signé à Mirabel ce 7^e
jour de avril mil neuf cent quatre-vingt-sept

Témoin

Témoin

L'Intervenant a signé à Ottawa ce quinte
jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

Témoin

Témoin

Manuelle Sarault

Michael G. Belmond

John Rahn



5

INTERVENTION

Aux présentes intervient SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, agissant par son ministre des Transports, l'honorable John Crosbie, dûment autorisé aux termes de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Transports, S.R.C. 1970, Chap. T-15, lui-même représenté par Michael G. Redmond, Assistant juridique principal, dûment autorisé aux termes d'une procuration sous seing privé portant le numéro 126970 donnée à Ottawa, le 22 juillet 1986, copie de cette procuration demeurant annexée à la copie de la lettre patente enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes sous le numéro 259463

ci-après nommé l'"Intervenant",

L'intervenant déclare ce qui suit:

- (1) Il est bénéficiaire aux termes de l'acte de servitude susmentionné, affectant l'immeuble plus haut décrit;
- (2) Il a pris communication des présentes et en est satisfait.

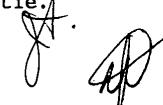
✓ B

6

18

1
MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT
LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMO-
BILIERES.

La Venderesse et l'Acquéreur aux présentes,
ci-après nommés "le cédant" et "le cessionnaire" aux fins de la
présente déclaration, dans le but de se conformer aux
prescriptions de la Loi ci-dessus relatés, établissent et
reconnaissent les faits et les mentions suivantes:

- 1.- Le cédant est Sa Majesté la Reine Chef du Canada.
- 2.- Les cessionnaires sont Monsieur Yvon Therrien et
Madame Jocelyne St-Onge.
- 3.- Le cédant a sa résidence principale à Ottawa.
- 4.- Les cessionnaires ont leur résidence principale à
St-Janvier.
- 5.- L'immeuble ci-dessus désigné est situé dans la
Ville de Mirabel.
- 6.- Le cédant et les cessionnaires établissent la va-
leur de la contrepartie à la somme de CENT UN MILLE QUATRE
CENTS DOLLARS (\$101 400.00).
- 7.- Le montant du droit de mutation s'élève à la somme
de QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET QUARANTE SOUS
(\$458.40) représentant le pourcentage prévu par la loi de la
valeur de la contrepartie.



Numéro inscription : 265 728

8

AB
CD

A F F I D A V I T

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

Je, Cyprien Jobin , du 9850 Belle-Rivière Ste-Scholastique, Mirabel, dans province de Québec, Canada, agent de ventes

assermenté(e), dépose et dis que:

1. Je suis l'un des témoins à l'exécution de la convention ci-dessus:

2. Je connais Yvon Therrien et Jocelyne St-Onge, les Acquéreurs dans la dite convention, et je sais que les Acquéreurs sont majeurs;

3. Le 21 février mil neuf cent quatre-vingt-six à Mirabel, j'ai assisté ne même temps que Jacqueline Kenehan à l'exécution et à la signature par Yvon Therrien et Jocelyne St-Onge de ladite convention.

ET J'AI SIGNE à Mirabel ce 26e jour de février mil neuf cent quatre-vingt-six.

Cyprien Jobin
(signature du témoin assermenté)

ASSERMENTE devant moi, à Mirabel dans le District de Terrebonne ce 26e jour de février mil neuf cent quatre-vingt-six.

Jacqueline Kenehan
(signature de l'officier certificateur accompagnée de ses qualifications)

Numéro inscription : 265 728



A F F I D A V I T

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE TERREBONNE

Je, Maria Charbonneau , du 9850 Belle-Rivièvre, Ste-Scholastique, Mirabel, dans province de Québec, Canada, assermenté(e), dépose et dis que:

1. Je suis l'un des témoins à l'exécution de la convention ci-dessus:

2. Je connais François Brissette et Claude Vermette --- représentants de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada dans ladite convention, et je sais que lesdits représentants sont majeurs:

3. Le 7 avril----- mil neuf cent quatre-vingt- sept à Mirabel ----- j'ai assisté en même temps que Claude Jardon à l'exécution et à la signature par François Brissette et Claude Vermette ---- de ladite convention.

ET J'AI SIGNÉ à Mirabel ce 7e jour d'avril ----- mil neuf cent quatre-vingt- sept.

Maria Charbonneau
(signature du témoin assermenté)

ASSERMENTE devant moi, à Mirabel dans le District de Terrebonne ce 8e ---- jour d'avril #98056 - mil neuf cent quatre-vingt- sept.

Yves Lalande
Commissaire à l'assermentation



Numéro inscription : 265 728

AFFIDAVIT

CANADA
PROVINCE D'ONTARIO
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON

Je, Marcelle Sarault, demeurant à Ottawa dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, province d'Ontario, Canada, étant dûment assermentée, dépose et dis que:

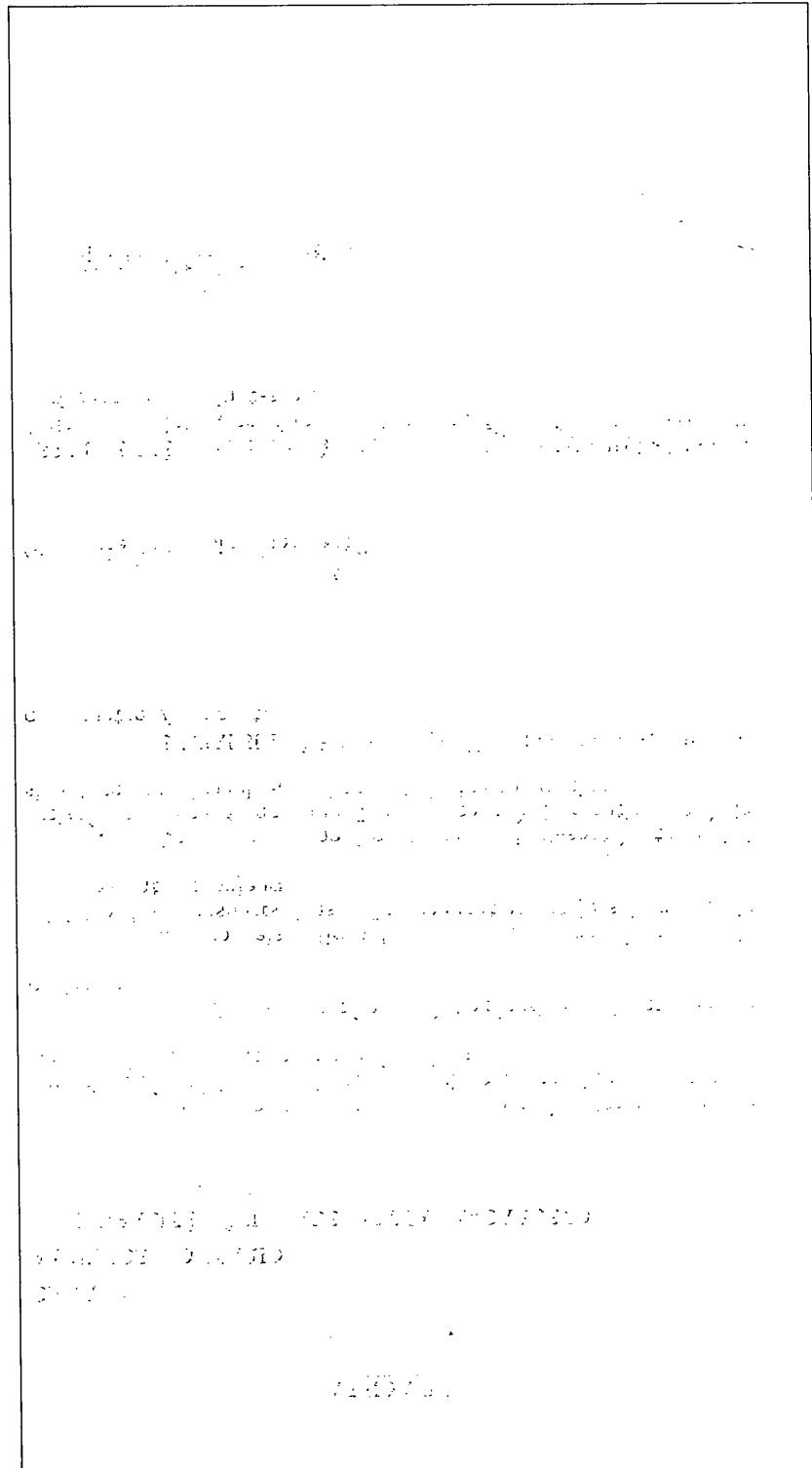
1. Je suis l'un des témoins à l'exécution de la convention ci-dessus;
2. Je connais Michael G. Redmond représentant du ministre des Transports dans ladite convention, et je sais que ledit représentant est majeur;
3. Le 4 mars mil neuf cent quatre-vingt-sept à Ottawa j'ai assisté en même temps que John Loscher à l'exécution et à la signature par Michael G. Redmond de ladite convention.

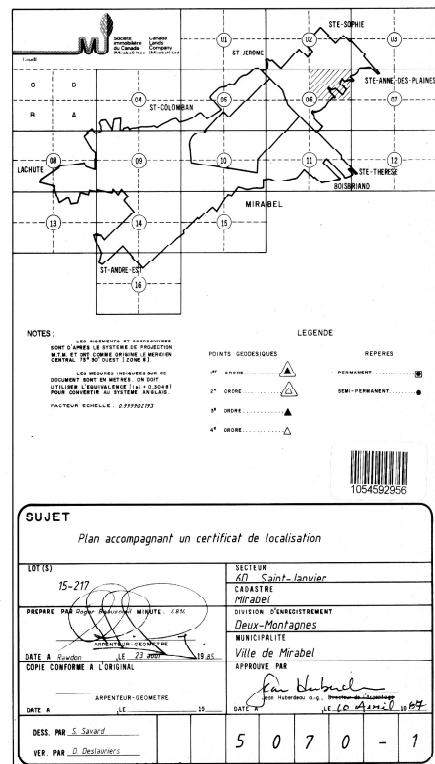
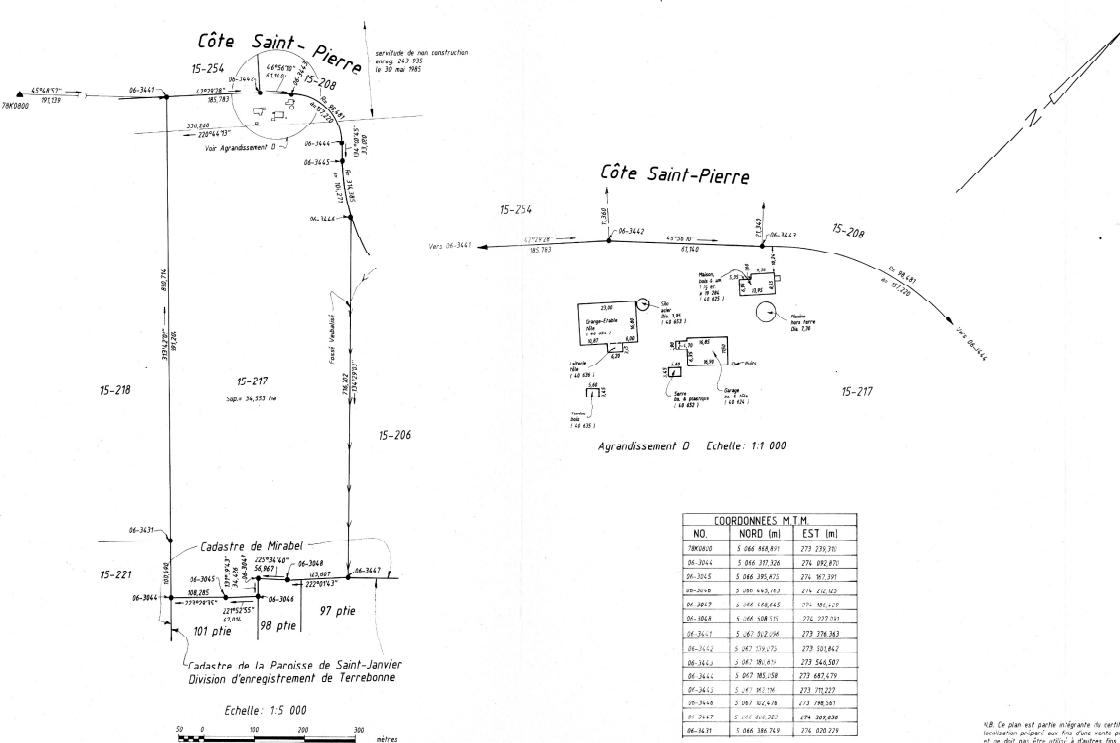
ET J'AI SIGNÉ à Ottawa ce 5^{ème} jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

Marcelle Sarault
(signature du témoin assermenté)

ASSERMENTÉ devant moi, à Ottawa dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, province d'Ontario, ce 5^{ème} jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-sept.

[Signature]
Commissaire à l'assermentation





Signatures numériques

Reproduction du nom des signataires du document numéro 265 728 et du document joint

Nom du signataire du document 265 728

Aucune signature

Nom du signataire du document joint 001

Aucune signature

Registre des mentions

Numéro inscription : 275 918

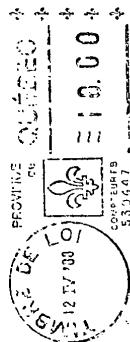
Circ. foncière : Deux-Montagnes

DHM de présentation :

Registre des mentions

NV0269

NO: 26083
LE 8 Avril 1988
VENTE



BUREAU
D'ENREGISTREMENT
DEUX-MONTAGNES



1010777504

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-
VINGT-HUIT, le huit avril.

DEVANT ME GERARD VERMETTE,
notaire, pratiquant à Montréal et à St-Janvier,
Ville de Mirabel où il demeure.

ONT COMPARU :

MONSIEUR YVON THERRIEN, technicien, et son épouse MADAME JOCELYNE ST-ONGE, demeurant tous deux au numéro 19284 Côte St-Pierre, St-Janvier, Mirabel J0N 1L0

Ci-après appelés "LE VENDEUR"
LEQUEL a, par les présentes, vendu avec garantie ordinaire de droit, quitte et net de toutes dettes, charges et hypothèques, à :

MONSIEUR SERGE DION, cultivateur, et son épouse MADAME CLAIRE DE PETRILLO, demeurant tous deux au numéro 19081 Côte St-Pierre, St-Janvier, Mirabel J0N 1L0

Présents et acceptant et ci-après appelés "L'ACQUEREUR"

DESIGNATION :

UNE FERME située à St-Janvier, Ville de Mirabel, connue et désignée comme étant les lots DEUX CENT CINQUANTE et DEUX CENT CINQUANTE-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire QUINZE (15-250 et 251) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de Mirabel, division d'enregistrement des Deux-Montagnes.

Division d'enregistrement - DEUX-MONTAGNES
Je certifie que ce document a été enregistré

Ce 88-04-12 - 9:20
année mois jour heure minute

sous le numéro 275918

Blanc

-2-

9:20 E 177411

Blanc

20110516 20110516

552012

06 86-04-15 -

16 servitudes dans ce document s'ajoutent à celles déjà existantes à Deux-Montagnes

-2-

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à un règlement de zonage aérien enregistré à Deux-Montagnes sous le numéro 171062 et sujet aux servitudes pour la protection des opérations aéroportuaires enregistrées sous les numéros 243935 et 243934.

DECLARATIONS DU VENDEUR :

Le vendeur déclare :

1o - qu'il a acquis ledit immeuble de Sa Majesté la Reine, aux termes d'un acte de Cession en date du seize février mil neuf cent quatre-vingt-sept et enregistré à Deux-Montagnes sous le numéro 265728.

2o - que ledit immeuble est clair et net de toutes dettes, charges ou hypothèques quelconques, sauf une hypothèque en faveur de Caisse Populaire de St-Janvier enregistrées à Deux-Montagnes sous le numéro 264942 et qui sera radiée à même le produit de la présente vente.

3o - que toutes les taxes municipales et scolaires pouvant affecter ledit immeuble ont été payées à date et sans subrogation en faveur de qui que ce soit..

-3-

4o - qu'il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble présentement vendu n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.

5o - qu'il n'a reçu jusqu'à ce jour, aucune mise en demeure ou demande écrite de quelqu'autorité municipale, provinciale ou de la Commission Hydroélectrique de Québec, lui demandant ou exigeant qu'un espace soit réservé, que des travaux de construction ou que des réparations ou modifications soient effectués relativement à l'immeuble.

6o - que ledit immeuble est situé dans une aire retenue par la loi sur la protection du territoire agricole mais que la présente vente a été autorisée par une décision par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en date du vingt-neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-sept et dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable par les parties et signée par elles avec et en présence du notaire soussigné.

7o - que ledit Yvon Therrien et ladite Jocelyne St-Onge déclarent que leur état matrimonial n'a pas changé depuis qu'ils sont devenus propriétaires dudit immeuble et qu'ils sont mariés en premières noces sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage passé devant Me Pierre Jarry, notaire, le vingt-six mai mil neuf cent

-4-

382018

-4-

soixante-douze, enregistré à Terrebonne sous le numéro 404565 et qu'il n'existe entre eux aucune instance en divorce, en séparation de corps et ni requête en modification de leur régime matrimonial existant entre eux.

POSSESSION & CONDITIONS

Au moyen des présentes, l'acquéreur pourra jouir et disposer comme bon lui semblera de ce que dessus vendu et il en aura la propriété et la possession à compter de ce jour, à la charge par lui qui s'y oblige :

1o - de payer les frais et honoraires des présentes, enregistrement et copies.

2o - de payer les taxes municipales et scolaires, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales imposées sur ledit emplacement, à échoir, y compris la proportion de celles-ci pour l'année courante, à compter du premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit et aussi payer à compter de la même date et pour l'avenir tous les versements à échoir sur les taxes spéciales dont le paiement est réparti sur un certain nombre d'années.

3o - de prendre ledit immeu-

-5-

ble dans son état actuel, l'acquéreur confirmant et réitérant avoir vu et visité le tout et en être content et satisfait.

4o - de n'exiger du vendeur aucun certificat de recherches et ni aucune autre copie de titres que celles présentement remise par le vendeur à l'acquéreur.

REPARTITIONS :

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date du premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit . . . suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

P R I X :

La présente vente est faite moyennant la somme de QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (\$44,250.00) que le vendeur reconnaît avoir reçue, partie avant ce jour et partie ce jour de l'acquéreur, dont quittance générale et finale.

-6-

275918

S32018

-6-

ETAT MATRIMONIAL DE L'ACQUEREUR

Ledit Serge Dion et ladite
Claire De Petrillo déclarent être mariés sous le régime de la société d'acquets, suivant contrat de mariage passé devant Me Claude Gratton, notaire, le seize août mil neuf cent soixante-douze, enregistré à Montréal sous le numéro 2374243 et qu'il n'existe entre eux aucune instance en divorce, en séparation de corps et ni requête en modification de leur régime matrimonial existant entre eux.

DECLARATION DE RESIDENCE

Le vendeur et l'acquéreur déclarent être résidents canadiens aux fins de l'application des lois fiscales.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE "IX" DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

Les comparants aux présentes déclarent et confirment :

1o - que leurs résidences principales sont telles que mentionnées dans la comparution.

2o - que la municipalité où est situé l'immeuble est la même que celle indiquée dans le chapitre de la désignation.

3o - que la valeur de la contre-partie est de QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT

CINQUANTE DOLLARS (\$44,250.00)

40 - que le montant du droit de mutation serait de CENT TRENTE-DEUX DOLLARS et SOIXANTE-QUINZE CENTS (\$132.75) mais avec exonération, l'immeuble présentement vendu étant inscrit au rôle d'évaluation comme une ferme (art 17d).

LECTURE FAITE les parties ont
signé avec et en présence du notaire soussigné.


Yvon Therrien

Jocelyne St-Onge

Serge Dion

Claire De Petrillo
Claire De Petrillo

GERARD VERMETTE, NOTAIRE

Vraie copie de la minute des présentes
demeurée en mon étude

DL/

Numéro inscription : 275 918

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Longueuil

C.P.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Longueuil

D E C I S I O N

IDENTIFICATION DU DOSSIER :

Numéro : 7325D - 123895
Lot(s) visé(s) : 15-250 et 15-251, rang Côte St-Pierre
Cadastre : Mirabel
Div. d'enregistrement: Deux-Montagnes
Superficie visée : 67 579 hectares
Municipalité : Mirabel (V)
M.R.C. : Mirabel

NOM DES PARTIES :

YVON & JOCELYNE THERRIEN

Partie Demandante

et

SERGE DION

Partie Mise en cause

MEMBRES PRÉSENTS : Me Louis A. Cormier, vice-président
Mme Hélène Thibault, commissaire

DATE DE LA DÉCISION : **29 OCT. 1987**

NATURE DE LA DEMANDE :

La Commission est saisie d'une demande d'aliénation des lots 15-250 et 15-251, du rang Côte St-Pierre au cadastre de Mirabel, dans la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, contenant une superficie de 67 579 hectares.

Les demandeurs sont propriétaires des subdivisions 217, 250 et 251 du lot 15 (15-217, 15-250, 15-251) contenant une superficie totale de 102,1 hectares.

Le lot 15-217 contient une superficie de 37,553 hectares. La résidence du demandeur est construite sur cet emplacement de même que certains bâtiments de ferme.

Dossier 123895
1ère instance

- 2 -

Les lots 15-250 et 15-251, faisant l'objet de la présente demande, sont situés de l'autre côté du chemin public.

Le mis en cause, qui désire acquérir les lots 15-250 et 15-251, est actuellement propriétaire du lot 15-327. Il s'agit d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 3 155,97 mètres carrés, sur lequel on trouve la résidence du demandeur ainsi qu'une écurie.

Sur cet emplacement, le demandeur élève un cheptel de 35 juments et un étalon et 20 chevaux d'équitation. Il possède trois tracteurs ainsi que de la machinerie agricole utilisée pour la culture des lots 15-166 et 15-180, d'une superficie d'environ 51 hectares qu'il possède et qui sont situés à environ 3 kilomètres de sa résidence et de ses bâtiments.

Le mis en cause désire donc se porter acquéreur des lots 15-250 et 15-251 afin de consolider son entreprise agricole.

MOTIFS DE LA COMMISSION

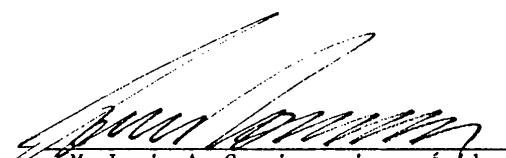
Compte tenu que l'autorisation demandée permettrait la consolidation de l'exploitation agricole du mis en cause;

Compte tenu que l'autorisation demandée n'aurait pas pour effet de changer le caractère ou la vocation agricole de l'emplacement conservé par les vendeurs;

La Commission croit qu'elle peut faire droit à cette demande.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION:

AUTORISE l'aliénation en faveur du mis en cause Serge Dion, des lots 15-250 et 15-251, du rang Côte St-Pierre, au cadastre de Mirabel dans la division d'enregistrement de Deux-Montagnes, contenant une superficie totale de 67,579 hectares.


Me Louis A. Cormier, vice-président

Commission de l'Etat
Territoire Agricole du Québec
Copie certifiée conforme par :

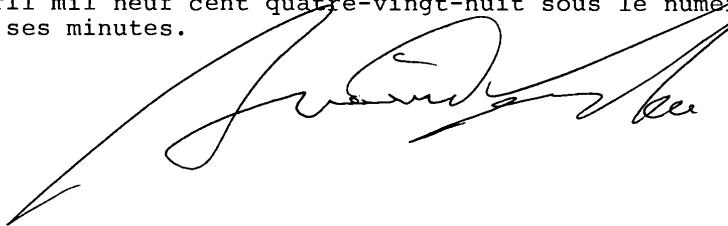

Hélène Cormier

-3-

Le 8 avril 1988
Reconnu véritable par les parties et signé "NE VARIETUR"
par elles et le notaire soussigné.

SIGNE: Yvon Therrien
" Jocelyne St-Onge
" Serge Dion
" Claire DePetrillo
" GERARD VERMETTE, NOTAIRE

VRAIE COPIE de la cédule annexée à l'original d'un acte de vente passé devant Me Gérard Vermette, notaire, le huit avril mil neuf cent quatre-vingt-huit sous le numéro 26083 de ses minutes.



Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 275 918

Nom du signataire du document 275 918

Aucune signature

Annexe D

Points de sondages géotechniques

